

## COMITÉ #8

Intelligence économique, armement et sécurité :  
un rendez-vous européen à ne pas manquer ?

## RÉSUMÉ

*Les industries de défense nationales des pays de l'Union européenne vont être confrontées à une concurrence de plus en plus agressive avec les États-Unis bien sûr, mais aussi avec les grands pays émergents.*

*Pour y faire face, l'industrie européenne de défense doit se restructurer, et s'appuyer sur une politique d'Intelligence économique (IE) européenne, qui lui fournira les outils nécessaires pour affronter les batailles économiques. L'urgence est la protection des PME/PMI, véritable vivier de l'innovation technologique et créatrices d'emplois, mais d'une grande vulnérabilité.*

*Comme dans beaucoup d'autres domaines, l'Intelligence économique en Europe se résume en un mot disparité, et la politique d'Intelligence économique de la France bien que perfectible, peut être une source d'inspiration pour l'Union européenne.*

*L'impulsion donnée par le nouveau Livre blanc, qui ne se limite plus, comme en 1994, à la Défense mais inclut la sécurité intérieure, est une opportunité pour initialiser une dynamique salutaire au niveau européen. En effet, une Europe de la sécurité s'est peu à peu créée, et ce, sans crainte de perte de souveraineté nationale dans ce domaine pourtant sensible.*

*Il devrait donc être possible de construire ensemble sur cette base. Des mesures ont été prises récemment par l'Europe tant en terme d'anticipation (Pacte PME européen), que de prévention (SBA européen) ou d'intervention (clusters), domaines d'actions type de l'IE. La France se doit de devenir un pays moteur pour que l'Union européenne aille encore plus loin, y compris en matière de protection des entreprises.*

## ABSTRACT

*The national defence industries within the European Union are going to face a global competition that will become more and more aggressive (including the USA of course but also in the first instance China, India, Russia and Israel, with other countries expected to follow).*

*To counter this, the European defence industry must restructure itself so that an European policy for Competitive Intelligence can be developed, being highly competitive economically has already demonstrated its worth. It is very important to protect the SME/SMI as they are a significant source of technological innovation but are however the most vulnerable.*

*Now, the initial approach to Competitive Intelligence in Europe can be summarised in one word: disparate. In the case of France, the system put into place has not yet totally matured but it is a source of inspiration.*

*Benefiting from the strategic direction presented by the Livre blanc, to include homeland security in the defence policy, offers a window of opportunity to initiate a healthy process. Despite the fear of loss of national sovereignty in a certain technical domains, European homeland security is being created bit by bit.*

*On this basis it should therefore be possible to build together. Measures have been taken recently by Europe such as the Pacte PME European, prevention (SBA European) and intervention (clusters) and examples given for the way forward in Competitive Intelligence. France needs to become a lead country so that SME's are protected and the European Union goes even further.*

## INTRODUCTION

« Se faire battre est excusable, se faire surprendre est inacceptable ». Napoléon

C'est dans le contexte de la parution du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale que la 45<sup>e</sup> session nationale du Chear a débuté ses travaux. Le choix français de s'engager en faveur d'une relance de l'Union européenne en matière de défense et de sécurité y est affiché : « C'est la volonté de rester ouverts, de s'organiser ensemble, d'investir dans la connaissance et de porter leurs valeurs, qui permettra aux autres pays occidentaux [en regard des USA] de jouer leur rôle dans la sécurité internationale, dans un monde où les équilibres de puissances et la gouvernance mondiale vont de toute façon évoluer ». Le rapport de M. Yves Fromion, paru en juin 2008, sur les moyens de développer et de structurer une industrie européenne de défense, s'inscrit dans cette logique et a fortement inspiré la France lors de sa présidence de l'Union européenne au deuxième semestre 2008.

La situation en ce domaine est évolutive. La pression économique résultant de la réduction des budgets de la défense et de la hausse des coûts de développement devraient pousser les États européens à réfléchir sur la définition d'une politique européenne d'armement. La compétitivité de nos entreprises européennes, et nationales, en dépend.



L'intelligence économique, en anglais *competitive intelligence*, a pour objectif la collecte et la préservation des informations nécessaires à la conquête des marchés. S'agissant des questions de "Défense et Sécurité" (le deuxième pilier)<sup>(1)</sup> à l'échelon européen, est-ce qu'une politique et le partage de pratiques en Intelligence économique sont envisageables ?

Pour traiter la problématique confiée le comité a conduit sa réflexion en 3 étapes :  
 – une analyse de l'environnement des marchés d'armement et de sécurité ou "quel est le rendez-vous à ne pas manquer ?" ;

<sup>(1)</sup> Pris ensemble, les trois piliers sont les éléments qui constituent depuis le Traité de Maastricht en 1992 et jusqu'au Traité de Lisbonne en 2007 l'architecture institutionnelle de l'Union européenne. Le second pilier, couvert par le titre V du Traité, est consacré à la politique étrangère et de sécurité commune (Pesc) incluant la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) et fonctionne selon une procédure intergouvernementale (le droit d'initiative est partagé entre la Commission et les États membres et l'unanimité au Conseil est généralement nécessaire).

- une identification des blocages ou freins à la mise en place d'une politique d'Intelligence économique européenne ou "est-on prêt pour ce rendez-vous ?" ;
- les recommandations du comité ou "comment préparer ce rendez-vous ?".

Nota : le comité a choisi de distinguer deux niveaux d'intervention au fil de ce rapport :

- les "suggestions" qui seront repérées par le symbole  et représentent les réactions "à chaud" suscitées par ses analyses ou interviews ;
- les "recommandations qui seront repérées par le symbole  issues de son analyse de la problématique posée.

### Préambule indispensable : de quelle intelligence économique (IE) parlons-nous?

À la définition d'Henri Martre, actions centrées, nous avons préféré la définition plus moderne et plus ambitieuse, d'Alain Juillet : une politique, une stratégie et un outil.

« L'Intelligence économique consiste en la maîtrise et la protection de l'information stratégique pour tout acteur économique. Elle a pour triple finalité la compétitivité du tissu industriel, la sécurité de l'économie et des entreprises et le renforcement de l'influence de notre pays ». Alain Juillet

L'IE est d'abord une politique publique menée par un État qui est décidé à prendre les mesures structurantes nécessaires à la préservation des intérêts à long terme de la Nation, particulièrement dans les domaines de la défense et de la sécurité. C'est aussi une attitude de coopération et d'échange entre public et privé et un engagement de chacun, bref un jeu à plusieurs acteurs indispensables.

Nous adhérons également au principe que l'IE, « légale et déontologique, est d'abord la capacité de comprendre l'environnement afin de posséder la bonne information qui, au bon moment, permettra de saisir une chance ou d'écartier une menace »<sup>(2)</sup>. L'Intelligence économique doit être une démarche légale et ne se confond pas avec l'espionnage, outil des seuls états souverains et dont les pratiques sont "couvertes" au-delà de toutes considérations légales ou déontologiques.

<sup>(2)</sup> <http://www.intelligence-economique.gouv.fr/>

Les domaines et "outils" de l'IE envisagés dans le cadre de cette réflexion sont rappelés en annexe 1.

### **Avertissement au lecteur :**

Une grande politique publique dans le domaine de l'IE a été initiée en France à partir de 2003, suite à la publication du rapport de Monsieur Bernard Carayon. S'interroger sur l'IE au service de la défense et de la sécurité nationale, dans un contexte européen, n'a de sens que si l'objectif est d'améliorer la compétitivité des entreprises tant au niveau national qu'au niveau européen. Le comité se permettra donc parfois de ne pas limiter sa réflexion au seul monde de la défense et de la sécurité.

## **L'ENVIRONNEMENT**

### **Un enjeu essentiel : préserver nos capacités de défense et de sécurité**

Parmi les objectifs d'une politique d'Intelligence économique, il en est un, majeur, qui est la préservation des capacités de nos industries de défense et de sécurité. Cette préservation, de la production, des emplois, des technologies et du potentiel de recherche et développement, nécessite un engagement politique fort. En 2008, cet engagement, ou plutôt cette prise de conscience a été actée dans le Livre blanc.

La stratégie nationale pour les prochaines années dans le domaine de la sécurité et de la défense sera guidée par les orientations du Livre blanc. On peut y relever les recommandations suivantes comme cadre de notre réflexion :

- nos choix stratégiques doivent donc préserver la capacité du pays à faire monter en puissance et adapter ses forces militaires et civiles, ses capacités industrielles ;
- la France estime qu'elle doit inciter au développement des moyens de défense en Europe ;
- la stratégie de la France ira dans le sens d'une interdépendance européenne sur une base de réciprocité ;
- la France renforcera son action de soutien aux entreprises ;

– la veille technologique doit être mise en commun ainsi que la détection et le suivi concerté des entreprises les plus importantes.

L'objectif clairement affirmé est de maintenir une autonomie de défense et de sécurité européenne et de garantir l'emploi et les compétences. Cet enjeu économique et social est majeur pour une Europe vieillissante.

Le comité attire l'attention sur le fait que la problématique de la préservation de nos capacités de défense a déjà été très largement abordée au cours d'études menées précédemment au sein du Chear ou d'autres instances. C'est pourquoi, dans cette étude, le comité a choisi de traiter de l'IE mise au service du maintien global de nos industries d'armement et d'équipements de sécurité.

### **Un marché national trop étroit**

Le Livre blanc a laissé une impression d'inachevé. En effet, le Livre blanc a bloqué ou suspendu certaines opérations industrielles ou commerciales entraînant des interrogations de fond sur la pérennité d'une industrie de défense française puissante, autonome et capable de maintenir et poursuivre son essor.

Les restructurations annoncées dans le Livre blanc, comme la modification du format de nos forces et la révision des contrats opérationnels des armées, devraient avoir pour conséquences la réduction des financements, la diminution de la R&D, l'augmentation du coût unitaire des matériels, ce qui pénalisera le soutien à l'exportation.

En attendant, les industriels auront des difficultés pour résister, sans le soutien financier des contrats d'État, dans un marché mondial également contraint et concurrentiel. Ils seront donc condamnés, à moyen terme (cinq à dix ans), à conquérir des marchés en faisant disparaître des concurrents dans des luttes parfois fratricides pour l'industrie européenne. Parallèlement à ces actions, le risque de voir s'installer des usines modernes hors du territoire français et/ou européen va s'accroître.

Cette dangereuse spirale ne produira des effets visibles sur l'industrie de défense française que dans une dizaine d'années. Un Livre blanc de l'industrie de défense et de sécurité aurait dû venir en complément, afin de proposer, en cohérence, une politique industrielle d'armement et de sécurité permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Il devient donc urgent de tirer les premières conclusions du Livre blanc dans le domaine industriel en s'intéressant aussi aux actions de la concurrence (USA, Chine et Russie) afin de préserver le tissu européen.

### ◀ **Recommandation n° 1**

Décliner les conséquences industrielles du Livre blanc de la défense et de la sécurité :

- définir une politique industrielle de défense et de sécurité à 30 ans, dans un cadre européen.
- mettre en place un plan de maintien des industries et entreprises stratégiques.

## **Des compétiteurs toujours plus nombreux et plus agressifs**

Les États-Unis, qui détiennent à eux seuls plus de 50 % de parts du marché mondial de l'armement évalué à 300 G€<sup>(3)</sup>, gèrent les risques en terme de produits, d'approvisionnement, d'accès aux technologies clés, et avec une logique de maîtrise de la chaîne du produit final. En terme d'Intelligence économique (la terminologie anglo-saxonne *Competitive Intelligence* a ici tout son sens), cela se traduit par deux modes d'action fondamentaux : la vente d'équipements (ainsi, les USA sont très présents dans les ex-pays de l'Europe de l'Est) et le rachat de sociétés (les USA ont déjà acheté et pillé de nombreuses PMI et PME européennes innovantes).

Cette concurrence est d'autant plus déséquilibrée que la recherche en Europe n'est pas structurée pour relever ce défi. Il est essentiel de noter<sup>(4)</sup> que, en proportion de la force de travail, l'UE a moins de chercheurs en science et en ingénierie que les États-Unis. En termes d'emplois, les chercheurs européens ne représentent que 2,5 % de la force de travail des entreprises, contre 6,7 % aux États-Unis et 6 % au Japon. La différence est encore plus nette pour le nombre de chercheurs employés dans l'industrie : seulement la moitié des chercheurs européens y sont affectés, contre les trois quarts au Japon.

L'Europe occidentale totalise 29 % du marché international de l'armement, mais on y distingue trois groupes :

- le Royaume-Uni et la France représentent 20,7 % du marché, soit plus des deux tiers de la partie européenne ;

<sup>(3)</sup> Il s'agit là du total des achats d'armement dans le monde dont une partie seulement est ouverte à la concurrence : le marché international de l'armement.

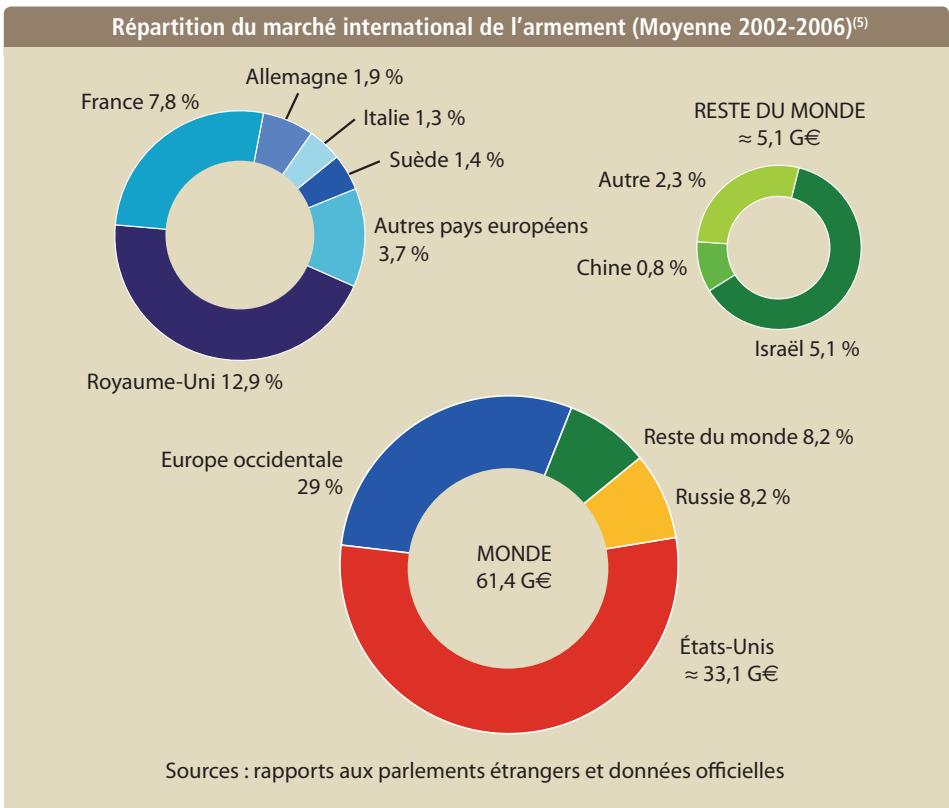
<sup>(4)</sup> Source : "L'état de l'industrie française", rapport 2001 de la Commission permanente de concertation pour l'industrie.



- l'Allemagne, l'Italie et la Suède totalisent 4,6 % du marché ;
- le reste de l'Europe se partage 3,7 % du marché.

Dans le même temps, Israël positionnée derrière la France avec 5,1 % (soit plus que l'Allemagne, l'Italie et la Suède réunies) occupe une place singulière dans l'industrie de l'armement. En effet, outre ce classement flatteur, les États-Unis et Israël ont signé un protocole d'accord en août 2007 dans lequel les USA s'engagent à verser à Israël 30 milliards de dollars d'aide militaire durant la prochaine décennie. Si 74 % doivent être dépensés dans l'achat de produits et services militaires américains, les 26 % restants ne contribuent-ils pas au développement de l'industrie d'armement israélienne ?

👁 Plutôt que de dénoncer ce protocole, l'Europe ne doit-elle pas s'en inspirer pour l'acquisition de matériels militaires par les pays de l'UE qui ne possèdent pas d'industrie de l'armement ?



<sup>(5)</sup> "Les exportations d'armes de la France en 2007", rapport au Parlement, octobre 2008, p. 11.

On constate désormais que d'autres acteurs mondiaux font leur apparition. La Chine a adopté une politique clairement offensive basée sur une stratégie ample et tous azimuts, avec des tactiques précises, et une volonté de coordonner efficacement (en particulier via la CCPIT)<sup>(6)</sup> leurs activités selon les modalités suivantes : des prises de participation dans des entreprises bien ciblées, des coopérations techniques avec pour principal objectif les transferts de technologie, une coopération culturelle (formations à l'étranger et formations en Chine par les experts étrangers), des coopérations scientifiques et l'activité des *think tanks*.

Si l'Inde et le Brésil ne sont pas encore bien organisés parce qu'ils n'ont pas acquis la maturité nécessaire en matière d'Intelligence économique, nul ne doute que les actions offensives entreprises depuis quelques années dans ce domaine porteront leurs fruits à plus ou moins longue échéance. Dans certains domaines comme les capacités spatiales et la construction navale, la Russie, même si elle n'a pas une stratégie identifiée aujourd'hui, ne manquera pas de se positionner comme un concurrent redoutable.

Enfin, face à cette concurrence mondiale grandissante, chaque pays de l'Union européenne concerné par l'industrie de défense est organisé ou s'organise pour préserver ses intérêts exclusivement nationaux au risque de s'engager dans une concurrence européenne fratricide et forcément dommageable voire suicidaire pour l'avenir. Pourtant quand les intérêts des États membres convergent, l'Europe peut se montrer plus efficace, et ce au bénéfice de leurs entreprises.

## **Pas d'IE européenne : disparités culturelles et de pratiques en IE et stratégies industrielles**

Force est de constater qu'en matière d'intelligence économique, il n'existe ni culture européenne commune ni instance institutionnelle pour échanger de manière formelle entre membres de l'Union européenne. À cet égard, selon le HRIE, les relations actuelles entre entités nationales en charge d'Intelligence économique se limitent à des rencontres bilatérales, qui plus est entre organisations plutôt *disparates*.

<sup>(6)</sup> Le Conseil chinois pour le développement du commerce international, ou CCPIT, aussi connu comme la Chambre chinoise de commerce international, ou CCOIC, est une organisation nationale promotrice dans les domaines du commerce, de la coopération économique internationale et de l'introduction des capitaux et technologies étrangers en Chine.

Contrairement à l'opinion communément admise, le concept d'Intelligence économique n'a pas été inventé par les Américains, mais par les Européens. La France n'est pas le seul pays européen à avoir mis en place une politique d'Intelligence économique<sup>(7)</sup>.

À titre d'exemple, on peut noter qu'à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2006, tous les pays membres de l'Union européenne, à l'exception des Pays-Bas, de la Belgique et de l'Autriche, avaient mis en place des pratiques défensives sous la forme de dispositifs de contrôle des investissements étrangers concernant l'ordre public et la défense nationale :

- Le Danemark interdit l'acquisition de groupes spécialisés dans le transport maritime et aérien ou l'exploration pétrolière à toutes les sociétés non danoises ;
- L'Allemagne dispose d'un droit de veto pour tout investissement étranger égal ou supérieur à 25 % dans des activités de défense et de cryptologie. De plus certaines entreprises (Caisses d'épargne, Volkswagen, producteurs d'acier...) sont protégées par la présence des Länder à leur capital, encore que d'après certains spécialistes, cette protection pourrait devenir illusoire lorsque ces sociétés auront besoin de capitaux frais ;
- L'Espagne protège les secteurs de la défense nationale, des jeux, de la télévision et de la radio.

De par leur culture favorisant l'échange d'information, le commerce avec l'étranger et le consensus, le Royaume-Uni et la Suède sont perçus comme les pays européens les plus performants en matière d'Intelligence économique. De la même manière, l'Allemagne, grande puissance exportatrice, a une pratique réelle de l'Intelligence économique même si celle-ci semble moins institutionnalisée (cf. annexe 2 pour une description plus détaillée de l'IE à travers l'Europe).

Aujourd'hui en France, après des années de nombreux discours et de peu d'action, la plupart des grandes entreprises ont enfin mis en place des structures dédiées à l'Intelligence économique et les petites et moyennes entreprises commencent à s'y mettre. La France occupe par ailleurs une position à part dans le domaine de la formation, car il y a une véritable explosion de diplômés de 3<sup>e</sup> cycle en ce domaine.

<sup>(7)</sup> Source : "Culture du renseignement et intelligence économique en Europe", "Yves-Michel Marti, Egideria", [http : //www.egideria.fr](http://www.egideria.fr)

Dans le contexte actuel de compétition économique mondiale, l'analyse des systèmes d'Intelligence économique étrangers les plus performants devient une nécessité. Il s'agit moins de rechercher des modèles transposables, que d'identifier les atouts et les lacunes des dispositifs des pays européens et de comprendre pourquoi des économies de marché ont produit des systèmes de gestion stratégique de l'information plus performants que d'autres<sup>(8)</sup>. Cette analyse est un prérequis indispensable à la définition et à la mise en œuvre d'une politique "d'Intelligence économique européenne" avec nos partenaires communautaires.

Mais le défi le plus ambitieux est sans doute celui de la diversité culturelle et linguistique de l'Union européenne comparée à la forte présence de la langue anglaise dans le monde. À ce titre, selon le HRIE, il faut être conscient du cas du Royaume-Uni avec son fort tropisme atlantiste, des tentations atlantistes de pays tels l'Espagne et l'Italie. Ceci sous-entend qu'une approche européenne devra émerger du cœur de l'Europe continentale.

#### ◀ **Recommandation n° 2**

Poser les bases d'un futur centre européen de l'IE :

- en lançant un travail d'étude des pratiques de type IE à travers l'Europe, voire le monde via des *think tanks* européens ou une fédération de *think tanks* européens ;
- en lançant des échanges au niveau des cursus de formations en Europe.

### **Une Europe de la défense lente à se structurer**

Pour bien comprendre le lien entre la situation de l'Europe de l'armement et de la sécurité et l'Intelligence économique qui vise à soutenir la compétitivité des entreprises, il faut commencer par rappeler un enjeu, deux corrélations constatées et deux freins à la création d'une politique d'IE européenne. Ces derniers éléments ont été identifiés lors de précédentes études.

<sup>(8)</sup> Source : Commissariat général du Plan - Rapport dit "Martre" Intelligence économique et stratégie des entreprises.

Un enjeu : l'industrie de défense européenne, c'est une richesse et des emplois

En 2006	Chiffre d'affaires (G€)	Effectifs (nombre de personnes)
France	14	165 000
Royaume-Uni	20	310 000
Allemagne	8	81 000
Italie	5	51 000
Espagne	3	17 000
Suède	3	16 000

Source : DGA

55 G€ de chiffre d'affaires

350 000 à 750 000 emplois directs (1,5 million indirect)<sup>(9)</sup> mais concentrés à 90 % sur six pays : France, Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Espagne, Suède – les pays Lol

Deux constats :

- le volume des dépenses militaires et la force du secteur de l'armement sont étroitement corrélés : un marché domestique dynamique est gage de bonne santé pour l'export ;
- les zones à solide BITD (Base industrielle et technologique de défense) sont celles de l'offre de matériels neufs et donc de positions solides à l'export.

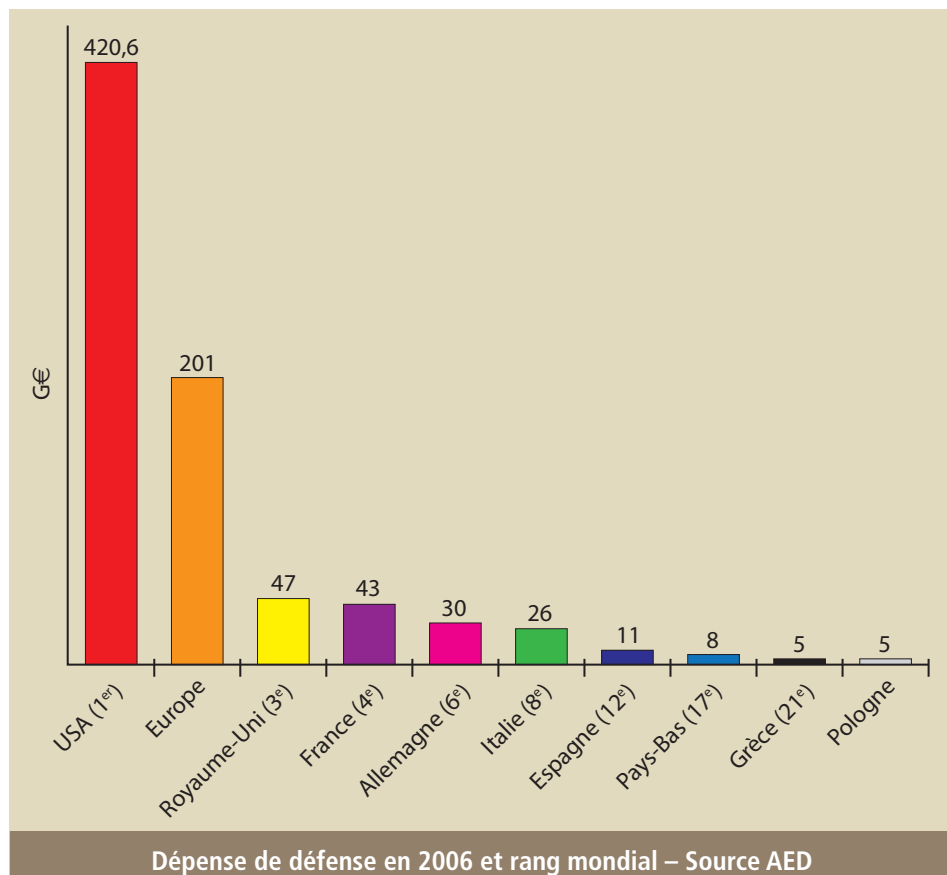
Deux freins :

- nos partenaires européens sont nos concurrents sur les marchés mondiaux ;
- l'absence de véritable politique commune européenne, en matière de défense ou de relations extérieures.

C'est sur ces sujets qu'il est utile de faire un point.

Après avoir beaucoup baissé à partir du milieu des années 1980, les dépenses militaires augmentent à nouveau régulièrement partout dans le monde, sauf dans l'Union européenne qui reste une zone à faible croissance. En effectuant un zoom sur cette zone européenne, il apparaît clairement qu'elle est très disparate en termes de dépenses et donc également de stratégies.

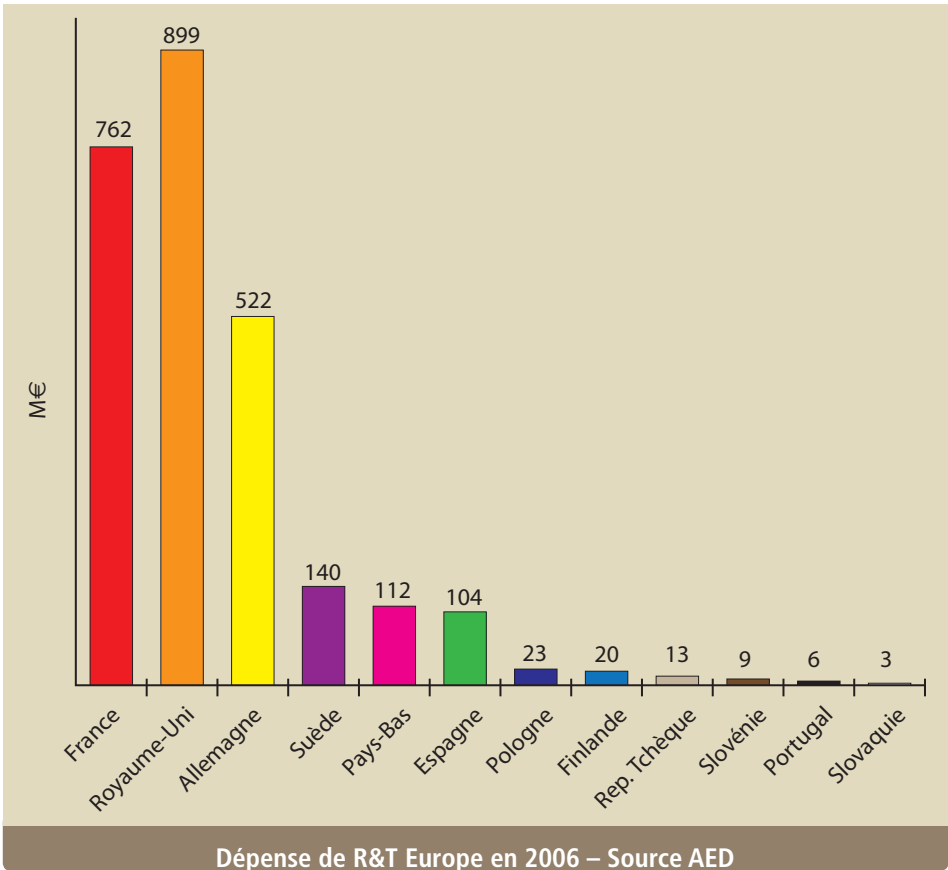
<sup>(9)</sup> 150 000 M€ et 2 200 000 personnes aux États-Unis.



Ainsi quatre groupes de pays se dégagent :

- les trois "majors" : le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne ;
- l'Italie et l'Espagne, aux évolutions proches ;
- les Pays-Bas, la Pologne et la Grèce : trois États aux dépenses militaires à peu près égales à la moyenne européenne ;
- dix-neuf États aux dépenses militaires inférieures à 4 G€, au premier rang desquels la Suède, et réunissant l'ensemble des nouveaux États membres de l'UE, exceptée la Pologne.

Seuls la France et le Royaume-Uni, au regard de leurs dépenses, entretiennent encore une gamme complète de produits à l'exportation, alors que des pays comme



l'Allemagne, aux dépenses plus limitées, se spécialisent sur quelques domaines (navires, chars, artillerie) et que beaucoup d'autres ont renoncé depuis longtemps à une autonomie en matière de défense.

Même si la BITD européenne est présente sur la plupart des biens d'équipements de défense, les disparités en terme d'effort consacré à la R&T et donc d'engagement pour l'avenir et/ou l'export sont encore plus nettes. France et Royaume-Uni représentent chacun un tiers de l'effort de R&D européen <sup>(10)</sup> et les pays Lol 95%. La moitié des 27 pays dépensent moins de 2% de l'effort de recherche européen.

<sup>(10)</sup> Le budget de R&T des États-Unis est 6 fois celui de l'Europe.

Les acteurs industriels sont également très disparates entre eux et d'un pays à l'autre, allant des plus grands maîtres d'œuvre industriels aux petites et moyennes entreprises détentrices de technologies et savoir-faire spécifiques. Si l'industrie européenne de défense a commencé un mouvement de consolidation et de restructuration depuis la fin de la guerre froide, il est à des degrés divers d'avancement selon les secteurs et les zones géographiques.

Secteur	Chiffre d'affaires	Consolidation	Leaders européens
Aéronautique	22 G€	Inachevée surtout pour les drones et les avions	Royaume-Uni France <sup>(10)</sup>
Spatial	1 G€	Dispersion	France Allemagne Italie Royaume-Uni
Missiles	4,5 G€	Achevée pour les maîtres d'œuvre. Dissémination des équipementiers	France Royaume-Uni
Électronique	12,7 G€	Inachevée	France Royaume-Uni Italie
Terrestre	6 G€	Inachevée	Allemagne Royaume-Uni France
Naval	10 G€	Dispersion	France Royaume-Uni Allemagne

Source : données issues du rapport de M. Fromion.

Il existe déjà quelques champions mondiaux européens (sociétés transnationales en termes d'implantation et/ou de capitaux comme Eurocopter, MBDA...), mais aussi des sociétés en Europe à capitaux étrangers (exemple de Saab, Santa Barbara)...

<sup>(10)</sup> France = position nettement dominante en Europe.



Sociétés	Chiffre d'affaires secteur défense 2006	Position mondiale <sup>(11)</sup>
BAE Systems	20 G€	3 <sup>e</sup>
EADS	5,7 G€	7 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> en spatial
Finmeccanica	5,6 G€	9 <sup>e</sup>
Thales	5,6 G€	6 <sup>e</sup>
DCNS	5,2 G€	
Rolls Royce	3,2 G€	
Safran Group	2,1 G€	
Saab	2 G€	
Rheinmetall	1,5 G€	
Dassault Aviation	1,3 G€	

Si le mouvement de recomposition est amorcé en Europe de l'Ouest, il reste à étendre aux nouveaux pays membres au tissu industriel hérité des pôles d'excellence de l'ancien Pacte de Varsovie. Par suite du changement brutal de leur environnement sécuritaire et politique, leurs mutations nationales ont été fortes : réductions, privatisations, reconversions, cessions... mais de façon globale on y note un manque flagrant d'investissements et un recours régulier aux offsets. Le processus de privatisation n'est pas non plus toujours entièrement achevé.

Secteur	Position	Leaders européens
Aéronautique	Sous-traitants de fabricants ou mainteneurs occidentaux	Rép. tchèque Roumanie Pologne
Électronique	Quelques acteurs notables	Pologne Rép. tchèque
	De nombreuses PME	Roumanie Rép. tchèque Hongrie

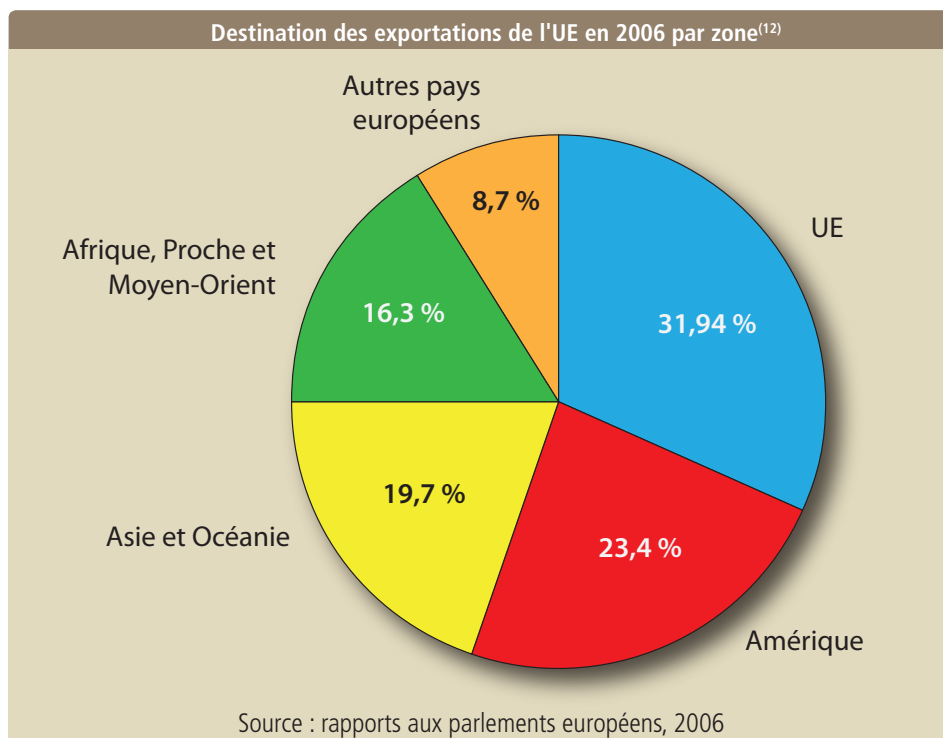
<sup>(12)</sup> Les autres sociétés leader du top 10 étant américaines.

Terrestre	Production sous licence Entretien Fabrication de "légers"  Production d'armes, munitions, explosifs	Pologne Roumanie Rép. tchèque  Pologne Rép. tchèque
Naval	Sous-traitants de fabricants ou mainteneurs occidentaux	Pologne Roumanie

Source : rapport de M. Fromion

La concurrence sur le marché interne européen est très virulente, les exportations européennes étant à destination principalement de l'Union européenne (même si le nombre de programmes en coopération en augmentation régulière contribue en partie aux résultats affichés).

<sup>(13)</sup> "Mémento des exportations françaises", DGA, 2008.



Le choix européen de développer une politique européenne de sécurité et de défense sous-tend le développement d'un marché intérieur dynamique et d'une BITDE, tout en instaurant une sécurité d'approvisionnement. S'il a enregistré des signes positifs, l'avancement du dossier est encore insuffisant pour garantir la fragile position européenne à l'export.

Les évolutions du paysage européen vont maintenant dépendre de deux composantes du marché de la défense et de la sécurité <sup>(14)</sup> :

- d'une part la demande et son contexte réglementaire et politique à savoir en fait l'évolution du champ de souveraineté européen ;
- d'autre part la structuration de l'industrie.

Les recommandations du rapport Fromion, d'ailleurs en grande partie mises en œuvre lors de la PFUE, ont tracé "la voie européenne" <sup>(15)</sup> la seule qui paraisse permettre, sur une base de réciprocité, la sécurité des approvisionnements ainsi que la maîtrise des transformations du tissu industriel. Il s'agit effectivement de :

- décliner les 22 domaines technologiques prioritaires identifiés en 2008 ;
- multiplier les programmes en coopération internationale : la réussite de l'introduction du stade de préparation des programmes à l'AED sera une condition essentielle de progression sur la voie européenne. L'AED doit devenir la pépinière des coopérations identifiées lors des travaux capacitaires ;
- multiplier les alliances capitalistiques ;
- veiller à laisser circuler sans entraves au sein de la communauté les équipements de défense : il faut un marché des équipements pour favoriser la compétitivité de ces sociétés.

L'intervention des États sera nécessaire pour guider les recompositions. D'autant plus que le discours tenu par divers grands groupes apparaît inquiétant : il semblerait qu'ils s'orientent vers des sociétés d'ingénierie en délocalisant leur production hors Europe. Ce choix n'apparaît pas compatible d'une volonté de préservation d'une vraie capacité de défense européenne.

<sup>(14)</sup> Dans le domaine de la sécurité la situation est ou va vite être équivalente, d'autant plus que nombre de nos grosses sociétés de défense développent une activité de sécurité pour capter des marchés prometteurs face à la réduction des efforts de défense mondiaux et parce que la sécurité fait de plus en plus appel à des équipements et technologies d'origine militaire.

<sup>(15)</sup> Les autres voies possibles étant le statu quo ou l'option atlantiste.

On peut penser, comme le DGA, que la recomposition du paysage industriel européen de défense est inéluctable d'ici quelques années pour faire face à un marché mondial de défense resserré et éviter un jeu dangereux à marge nulle entre européens. La finalité économique a depuis toujours été le moteur de l'Europe, on peut espérer qu'il en sera de même ici. Le contexte sécuritaire mondial (amoindrissement de la prééminence américaine et développement de menaces diffuses) et la crise pourraient également jouer dans le bon sens.

Cette évolution pourrait se faire de façon partielle en Europe sur la base des pays Lol ou collégialement ce qui serait plus efficace. Il s'agit donc que les pays fournissant l'essentiel des efforts financiers étudient sérieusement l'intérêt d'associer les nouveaux membres et que ces nouveaux membres adhèrent à une politique européenne de défense et sécurité globale<sup>(16)</sup>.

👁 Les natures différentes, voire complémentaires, des structures industrielles pourraient être exploitées ainsi que les liens historiques privilégiés de chacun pour favoriser le rayonnement extérieur. Il s'agirait donc d'encourager les partenariats industriels entre les industries d'armement françaises et celles des nouveaux États membres.

En bref si aujourd'hui la notion d'entreprise européenne n'est pas prééminente, si chaque pays membre a encore tendance au repli sur ses intérêts nationaux, à savoir la protection des emplois de son territoire et si les politiques nationales de défense sont très disparates, un nouveau et intéressant pas vers l'Europe de la défense et de la sécurité vient d'être fait. Il pourrait mener à une acceptation d'une interdépendance au sens industriel des pays membres ainsi qu'à une politique européenne de défense plus forte.

Clairement une politique européenne d'Intelligence économique n'aura de sens qu'après une telle évolution, et sera motivée par le besoin de la BITDE d'assurer des débouchés à l'export au vu des perspectives très limitées de croissance du marché européen et celui d'arrêter des concurrences fratricides. Voilà le rendez-vous européen souhaitable d'ici quelques années.

<sup>(16)</sup> Leurs industries sembleraient rejeter le système des offset au profit de la recherche de partenariat de longue durée.

Les fédérations professionnelles membres de l'ASD (AeroSpace and Defence industry association of Europe <sup>(17)</sup>) représentent 2 000 sociétés européennes dont le nombre de fournisseurs dépasse les 80 000. La vaste majorité de ce tissu industriel est constituée de PME. Ces PME jouent un rôle pour la stabilité des approvisionnements des forces, le maintien des emplois, la maîtrise d'un certain nombre de savoir-faire, leur capacité à développer des innovations de rupture et de productivité.

Le comité a ainsi choisi de réfléchir aux actions possibles de soutien voire de renfort de ces sociétés dynamiques mais fragiles, moteurs de notre future attractivité à l'export. Et ceci en déclinant les principes de l'IE. La déclaration suivante de M. Juillet conforte ce choix : « Les grandes entreprises ne sont pas le véritable enjeu national du futur, elles savent avancer seules, le problème majeur reste donc les PME/PMI ».

En attendant ce rendez-vous mériterait d'être préparé. C'est la vocation d'une stratégie nationale d'Intelligence économique. Des jalons pourraient être posés pour profiter de la force offerte par l'Europe en attendant d'agir pour l'Europe. Le comité a naturellement commencé par chercher à identifier les faiblesses à corriger en national, pour que la France et ses PME soient prêtes lorsque ce rendez-vous se présentera.

## **LES BLOCAGES OU LES FREINS À LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'IE EUROPÉENNE ?**

### **Culture nationale**

L'Intelligence économique, en France, a bientôt vingt ans et souffre encore de défauts de jeunesse. Le concept, né de la rencontre de politiques et de membres de la société civile, peut trouver son origine dans le rapport Martre réalisé suite à une demande formulée par Édith Cresson, ministre des Affaires européennes, intéressée par des réflexions menées par le ministère de la Recherche sur des problématiques d'espionnage.

<sup>(17)</sup> Fédération d'associations industrielles nationales.

Cette démarche originale devait permettre de déceler les blocages culturels de la France, au sein de l'Union européenne, face aux grands enjeux en matière de recherche et de développement et face à une concurrence mondiale exacerbée.

Les recommandations de l'époque, très défensives, appréhendaient l'information comme un outil de pouvoir qui, de fait, serait le seul apanage des grandes directions. Le contexte de la guerre froide a renforcé cette approche, à la faveur d'une organisation verticale et cloisonnée des systèmes administratifs. Quelques années après, consécutivement à la chute du mur de Berlin, de nombreux spécialistes du renseignement, en "retraite d'ennemis", se sont retrouvés sur le marché de l'emploi et ont créé des structures de conseils en renseignement stratégique au profit du monde de l'entreprise. Leur manque de culture économique a renforcé l'image d'une Intelligence économique à la française tournée vers des solutions défensives et parfois illégales.

Concurrence, espionnage, renseignement, secret, voilà donc ce qui caractérisera les premières heures de l'Intelligence économique en France. Cet état de fait desservira notre pays. Ainsi, les États-Unis classaient la France dans les trois premiers pays espions après la Chine et Israël.

Mais l'histoire s'est accélérée depuis vingt ans. Tout d'abord, la disparition des deux blocs a joué un rôle majeur dans les nouvelles règles de la course à l'État puissance. Désormais, un État ne sera plus puissant en raison de sa capacité militaire ou celle de ses alliés, mais de sa puissance économique et sa capacité à conquérir des marchés mondiaux. Il prendra en compte de nouvelles contraintes géoéconomiques, concurrentielles et sociétales.

L'essor de la société de l'information a lancé également de nouveaux défis. La surinformation, pénétrant toutes les couches de la société, a imposé de nouvelles postures et de nouveaux outils de traitement de l'information. La France dispose à ce titre d'une histoire (ex. Bull, minitel...), mais également d'un socle de chercheurs et d'universitaires de renommée mondiale. Mais ce monde trop éloigné structurellement de l'économie de résultat n'a jamais pu trouver ses lettres de noblesse, aucun *blockbuster*<sup>(18)</sup> français n'a vu le jour.

<sup>(18)</sup> *Blockbuster* : société à l'évolution fulgurante (Google, Yahoo, eBay, etc.).

En 2004, les bases de cette "spécialité" posées, les nouvelles données technologiques et géostratégiques vont peu à peu accélérer une prise de conscience, notamment suite au rapport Carayon et sous la dynamique de M. Alain Juillet nommé HRIE <sup>(19)</sup>. L'Intelligence économique est qualifiée alors d'état d'esprit <sup>(20)</sup>, tourné vers la compétitivité du tissu industriel qui doit s'affranchir de toute naïveté ou angélisme dans un environnement mondialisé.

La France, bon élève de l'Europe, semble parfois honteuse de protéger ses intérêts. Cependant, elle devra mieux définir ses enjeux de souveraineté et apprendre à les protéger à l'instar de ses concurrents actuels (USA, Allemagne, UK, Japon, etc.) et émergents (Chine, Inde, Brésil, etc.).

👁 En matière de défense et de sécurité, la France fait face à une double gageure, protéger ses intérêts et développer l'esprit européen de défense et de sécurité, en adoptant une posture de conquête, en partenariat avec des acteurs européens ou seule en fonction d'enjeux définis.

La communauté de l'Intelligence économique en France devra adopter une posture plus souple, moins voyante, exemplaire par ses représentants et ses actions, mais plus offensive encore !

## **Notre système national peu mature**

La situation française pouvait être caractérisée par une structure d'Intelligence économique morcelée et foisonnante. Elle était assez peu focalisée sur les problématiques de défense, encore moins sur le domaine de la sécurité, et il n'existait que peu de retour d'expérience. Qu'en est-il aujourd'hui ?

### ***Le dispositif interministériel***

Le SGDN est la tête d'un réseau important, en construction depuis quelques années, qui fédère les représentants des ministères impliqués et irrigue le territoire national au travers de nombreux correspondants. Cette action s'est amplifiée depuis que le Livre blanc a été publié.

<sup>(19)</sup> HRIE : Haut responsable chargé de l'intelligence économique.

<sup>(20)</sup> Site du HRIE : <http://www.intelligence-economique.gouv.fr/rubrique concept>.

## Le HRIE

Sur son impulsion une liste, révisable, de secteurs d'activités pour lesquels les responsables de l'intelligence économique ont un devoir de vigilance accrue a été définie. Pour chacun de ces secteurs, un recensement des acteurs, entreprises ou laboratoires a été effectué, avec l'objectif d'identifier rapidement d'éventuelles menaces et de prendre les mesures appropriées.

👁️ La question sur l'exhaustivité du "fichier" entreprises du SGDN au sens de la réelle fédération des données de tous les organismes participants, doit être permanente.

En outre chaque grand ministère a créé une structure permettant de coordonner les actions d'Intelligence économique nécessaires pour atteindre les objectifs définis dans le Livre blanc. En 2008, le dispositif d'export a été dynamisé avec la création de la Commission interministérielle d'appui aux contrats internationaux (CIACI) mise en place auprès du Premier ministre. Cette commission comporte un volet militaire. La tête du dispositif paraît donc cohérente et adaptée aux ambitions de la France.

## Le ministère de la Défense : le premier acteur de l'Intelligence économique au profit des PME avec le rôle prépondérant de la DGA

La Défense nationale, premier acheteur et premier investisseur public <sup>(21)</sup>, premier partenaire des entreprises (dont deux tiers sont des PME-PMI) pour la recherche <sup>(22)</sup> a entamé dès 2007 un travail sur les PME et les exportations d'armement. Elle aide les entreprises à travers les cycles de sensibilisation à l'Intelligence économique et stratégique proposés par l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN).

Une "stratégie de relance des exportations de défense" a été annoncée le 13 décembre 2007 et comporte deux volets (simplification des mesures de contrôle, dynamisation des mécanismes de soutien).

Le 31 décembre 2007, une vingtaine de mesures ont été lancées par M. Morin pour favoriser les PME françaises. Elles visent à améliorer l'information des PME, leur

<sup>(21)</sup> 10 G€ annuels environ de crédits d'équipement.

<sup>(22)</sup> 10 % de la dépense nationale en R&D - deux tiers des financements publics de R&D reçus par l'industrie.



faciliter l'accès aux marchés d'armement de la DGA, améliorer leur accès indirect à la commande publique en sous-traitance des grands programmes d'armement et leur faciliter l'accès à l'exportation tout en mettant en place un dispositif de *reporting*.

La DGA est mandatée, à partir de 2007, comme le partenaire des PME, l'acteur indispensable à leur développement et le défenseur de l'Intelligence économique au service des entreprises innovantes. Sept à huit mille PMI et PME sont recensées dans un fichier tenu par le Cedocar. En effet, la DGA, acteur majeur du maintien et du développement des compétences dans les domaines stratégiques, acheteur participant à la préservation du tissu économique, garant des approvisionnements, garant de la compétitivité reçoit du ministère le rôle primordial d'information et de guide (mise en place d'une structure d'accueil et d'accompagnement, création du site *Ixarm*). Elle met en place une force d'achat dédiée et adaptée aux petits contrats tout en favorisant le passage des recherches exploratoires innovation aux études amont puis aux programmes pour les petits équipements. Parallèlement la DGA incite les maîtres d'œuvre à consulter les sous-traitants sur des lots adaptés aux PME, à appliquer des conditions de paiement équitables et à faire respecter une charte permettant d'impliquer plus les PME. Enfin la DGA est chargée d'appuyer l'accès à l'exportation en informant les PME des possibilités offertes par l'AED ou les agences de l'Otan.

De plus, depuis six ans, la DGA et Oseo, par des actions communes ont développé de bonnes capacités pour fournir des soutiens financiers. Ainsi depuis le 21 mars 2002 le protocole d'accord signé entre la DGA et l'Agence nationale de valorisation de la recherche (Anvar) permettait de soutenir les PME innovantes dans le domaine de la défense ou des technologies duales (avances remboursables en cas de succès pouvant couvrir 50 % du montant des programmes présentés). Ce protocole a été étendu à l'ensemble des régions en 2003. Le 29 juin 2005 (ordonnance 2005-722) l'Anvar est transformée en société anonyme attachée à l'établissement public Oseo sous le nom d'Oseo Innovation. Les projets présentés par les PME et PMI sont étudiés par la DGA et par Oseo Innovation qui peuvent apporter une aide moins de cinq mois après le dépôt du dossier. La DGA peut accorder des financements d'un montant de 300 000 € pouvant être portés par option à 500 000 € en cas de projet plus ambitieux.

Oseo participe aussi à des initiatives d'Intelligence économique telles que la sensibilisation des PME-PMI à certains appels d'offres à fort potentiel, dans le cadre du Programme cadre de recherche et développement (PCRD).

La DGA contribue à la mise en œuvre du fonds d'investissement mis en place par le gouvernement, sous la responsabilité du HRIE, dispositif destiné aux PME intervenant dans les secteurs identifiés comme stratégiques, et qui s'appuie à ce jour sur cinq fonds d'investissement :

- la "Financière de Brienne" pour les domaines défense et sécurité ;
- "FCPR Sécurité", fonds de capital risque positionné sur les entreprises de croissance du secteur de la sécurité globale (défense, sécurité civile, sécurité informatique, sécurité industrielle...);
- "Occam 1" dédié aux technologies de l'information et de la sécurité ;
- "Emertec 2" pour le domaine des nanotechnologies ;
- "FCPR Aerofund" fonds de capital développement et de LBO<sup>(23)</sup> dédiés à la consolidation du secteur aéronautique et de la défense.

☞ Si la DGA consciente des enjeux et s'est mise progressivement en ordre de bataille pour réussir le défi du soutien aux PME, le comité a perçu une faiblesse en terme de culture collective pour que l'IE y vive avec fougue. Ce frein s'estompera sans doute progressivement par le jeu des cycles de formations et rotations de personnels.

Enfin la DPSD est tout particulièrement chargée de la sécurité et de la protection des entreprises de la communauté armement. La gendarmerie nationale est très impliquée au niveau local dans la protection de tous types de petites entreprises.

## Le ministère de l'Intérieur

Le ministère de l'Intérieur avait depuis longtemps une action défensive déterminante dans la protection du patrimoine scientifique et technique (en application de

<sup>(23)</sup> *Leverage Buy Out* : "Le LBO est une opération d'acquisition d'une entreprise financée par un fort recours à l'endettement. Une société holding est constituée qui s'endette pour acheter une entreprise dont les flux de trésorerie disponibles seront régulièrement remontés au niveau de la holding via des dividendes afin de lui permettre de payer les intérêts de sa dette et de la rembourser (...). La création de valeur souvent observée à l'occasion d'un LBO ne s'explique pas par l'effet de levier, ni par la déductibilité des frais financiers mais bien davantage par le poids de la dette qui incite fortement les dirigeants à gérer au mieux l'entreprise dont ils deviennent souvent à cette occasion actionnaires ce qui accroît leurs motivations".

l'instruction interministérielle n° 486 du 1<sup>er</sup> mars 1993), dans la lutte contre la contrefaçon et dans la lutte contre les attaques de tous types subies par les PME.

Mais le ministère de l'Intérieur est aussi particulièrement impliqué dans la politique d'Intelligence économique. Dans les régions, les représentants de la DCRI sont les conseillers des préfets dans ce domaine. La DCRI complète son action par la sensibilisation des industriels et des entreprises. En agissant ainsi elle se place dans une démarche prospective alors qu'elle était un peu enfermée dans des actions défensives.

Un département "Intelligence économique" attaché à l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI) a été créé, mais les actions doivent être poursuivies.

Tout récemment, à l'automne 2008, Madame Alliot-Marie s'est prononcée sur l'impérieuse nécessité pour le ministère de l'Intérieur de devenir un acteur majeur de la sécurité économique afin de contribuer par là à la sécurité globale de la France.

👁 Le risque existe du positionnement des petites sociétés dans une zone lacunaire avec leurs activités duales qui n'ont pas facilité leur "attribution" à tel ou tel service. Cette faiblesse devrait être résolue par la totale coordination des actions des services compétents, DPSD, gendarmerie, DCRI afin que toutes les entreprises innovantes ou traitant de technologies duales de défense ou sécurité puissent disposer d'une garantie de protection.

## Le ministère des Finances

Le ministère des Finances fournit des services aux entreprises en Intelligence économique à travers différents organismes et un conseil à l'export à travers sa brochure Cap export.

Les services du ministère, en particulier les Douanes, contribuent efficacement à la lutte contre la contrefaçon et à la chasse aux copies illégales de produits ou de brevets français.

## Le ministère de la Justice

Le ministère de la Justice a accompli de gros efforts pour protéger les fabricants français des attaques maffieuses ou économiques qu'ils peuvent subir dans le domaine de la contrefaçon. Le droit a été durci pour permettre de sanctionner les fabricants ou les acheteurs de copies et un magistrat a été détaché par le ministère auprès de l'union des fabricants français.

Cependant il reste des progrès juridiques à accomplir pour améliorer l'efficacité de la protection économique. Notre droit actuel est caractérisé par une insuffisance des règles existantes sur le fondement du droit interne et sur le fondement du droit européen. Le droit dans ce cadre est très diversifié : propriété intellectuelle, fiscalité, droit des contrats. Et le secret y tient une place de choix : secret de la défense nationale, secret des affaires ou secret professionnel. Toutes ces notions devant aussi s'inscrire dans le cadre du droit communautaire européen et des droits intergouvernementaux.

☞ Il conviendrait de définir un droit du secret efficace et modernisé dans le prolongement de la notion de sécurité et de la volonté de préserver les intérêts économiques primordiaux de la France dans une approche interministérielle telle qu'elle est définie par le Livre blanc. Pour cela l'État doit forger un droit protecteur des entreprises, non pas en élargissant le secret de l'État, concept juridique inadapté, mais bien en construisant un secret d'entreprise en adéquation avec les intérêts supérieurs de la Nation. Le Conseil de sécurité nationale devrait être chargé du pilotage de cette évolution, en liaison avec le ministère de la Justice.

### ***Les pôles de compétitivité : des clusters français en développement***

Les pôles de compétitivité sont des lieux d'excellence qui fédèrent autour de projets communs de R&D des établissements d'enseignement ou de recherche publics ou privés des entreprises et des collectivités territoriales. Au sein de ces pôles, la mutualisation et le partage de l'information sont associés à la protection des données. Dès 2005, la DGA s'est engagée dans le soutien administratif et financier des pôles de compétitivité pour devenir le deuxième contributeur financier au fonds unique interministériel (FUI) de soutien aux projets de R&D qui constitue un guichet unique pour le financement des projets de R&D des pôles par l'État (45 M€ sur trois ans, pour un total de 300 millions de crédits ministériels, portés à 600 M€ grâce à un abondement décidé par le Premier ministre).

En trois ans, depuis cette initiative, 455 projets des pôles ont été soutenus (ceci représente un montant de dépenses de R&D de 2,8 G€ impliquant 10 000 chercheurs et un financement public de 929 M€ dont 620 M€ par l'État). Seulement un tiers des aides a été accordé aux PME, mais la DGA s'est impliquée à hauteur de 20 % du dispositif interministériel mis en place. Sur les 71 pôles de compétitivité labellisés, le

ministère est chef de file de neuf pôles : deux pôles mondiaux (Aerospace Valley et System@tic), deux pôles à vocation mondiale (Mer Bretagne et Mer Paca) et cinq pôles nationaux (Route des lasers, Optitec et Elopsys, Astech, Pegase). Les pôles impliquant la défense ont bénéficié ainsi d'une aide de plus de 65 M€ sur les 200 M€ alloués par le fonds commun en 2006. Environ 15 projets ont été jugés particulièrement intéressants pour la défense car ils présentaient des applications duales.

Cependant ces efforts sont encore insuffisants. En effet, en 2007, les opérations d'armement ont représenté une dépense de 4,5 G€ et la part des PME ne représentait que 0,8 % soit 36 M€. Les marchés d'études amont (PEA<sup>(24)</sup> et REI) ont représenté la même année une dépense de 634 M€ avec une part des PME de 4,6 % soit 29 M€.

👁 Ces chiffres de la part des PME sont dramatiquement faibles alors que 50 % de la création d'emploi dans le domaine défense et sécurité est réalisée par 5 % des PME les plus innovantes. Malgré les efforts faits, la France se sclérose et risque de perdre son emploi faute d'avoir investi suffisamment dans les PME.

### ***Le rôle des fédérations et organisations professionnelles***

Les fédérations et organisations contribuent très largement à la formation des cadres et à leur accompagnement dans une démarche d'Intelligence économique prospective. Une mention spéciale doit être attribuée au Medef et à son cercle d'Intelligence économique pour les guides pratiques remarquables de clarté qu'il met en ligne à disposition des PME-PMI : "guide pratique de l'IE" (2006). Le Medef mène aussi de très nombreuses actions nationales et régionales pour faire progresser la démarche d'Intelligence économique au sein des PME. Associé au ministère de l'Intérieur, il a organisé des colloques sur ce thème à la fin de l'année 2008.

L'Association française des chambres de commerce et d'industries (AFCI)<sup>(25)</sup> est un service supplémentaire particulièrement efficace qui est proposé aux PME. Véritable accompagnateur et conseiller performant, elle fournit une assistance en matière d'Intelligence économique par la mise en place d'une veille stratégique, la diffusion

<sup>(24)</sup> Programmes d'études amont – REI : recherche exploratoire et innovation.

<sup>(25)</sup> 155 CCI et 20 chambres régionales de commerce et d'industrie ainsi que 112 CCI françaises à l'étranger.

d'informations, l'organisation d'événements et de réseaux d'entreprises ou de plates-formes de collaboration. Elle propose également une assistance en matière de propriété intellectuelle et d'innovation et elle assure enfin les formations de cadres au profit des PME.

Le Comité Richelieu est en réalité l'association des PME françaises innovantes. La vision de cette association est fondée sur le fait que les PME françaises souffrent d'une discrimination négative, elle vise à assurer le développement durable de notre économie avec respect et humanité. Dès 2003, le comité milite pour un "SBA<sup>(26)</sup>" à la française. En 2007, il mobilise la classe politique française à l'occasion des présidentielles et il parvient à la fédérer derrière le projet d'un SBA européen. Cependant le Comité Richelieu est particulièrement déçu par le SBA adopté qui se contente de favoriser la création d'entreprise et d'alléger les tâches administratives, il se prononce donc contre ce SBA tronqué.

Le Comité Richelieu s'est orienté vers une mobilisation positive avec le "pacte PME" qui, créé en 2006, vise à faciliter les relations entre les grands comptes et les PME en obligeant les grands comptes signataires du pacte à publier le ratio des achats effectués vers les PME. Ce pacte est une réussite, en deux ans 50 grands comptes, 18 pôles de compétitivité l'ont signé et 3 000 PME sont inscrites. Les résultats sont en progrès avec 73 contrats signés pour le premier exercice et 310 pour le deuxième et 1 % de la part des achats des grands groupes vers les PME gagnée en deux ans.

### ***L'aide à l'exportation***

Les conseillers du commerce extérieur<sup>(27)</sup> offrent des actions de veille sur les marchés internationaux et organisent des colloques et des séminaires. Ces CCE à l'étranger connaissent parfaitement leurs marchés, sont au contact quotidien avec le terrain, et travaillent en collaboration avec les autorités des pays où ils sont installés.

L'agence française pour le développement international des entreprises Ubifrance est un établissement à caractère public industriel et commercial créé en février 2004

<sup>(26)</sup> SBA : Small Business Act.

<sup>(27)</sup> Réseau actif de 3 600 membres avec près de 2 000 conseillers du commerce extérieur expatriés, cadres et chefs d'entreprises dans 134 pays, et 29 comités régionaux et départementaux en France.

pour coordonner les services et produits du dispositif d'appui en coopération avec les missions économiques dans 113 pays, relayé en régions via les Directions régionales du commerce extérieur (auprès des préfets) et CCI par conventions. Ubifrance fournit des informations sur les marchés, des conseils à l'exportation (conseils marchés, études marchés, veilles personnalisées) et des services d'actions commerciales (prospections des marchés internationaux, organisation d'événements officiels à l'étranger au profit des entreprises, actions de communication, promotion de produits à l'international). Pour les PME Ubifrance dispose de services spécifiques.

La DGA offre aussi aux PME un soutien à l'exportation par le biais d'une aide à l'industrialisation de produits "article 90" ou aide à la promotion industrielle "article 10" en particulier lors des Salons en France ou à l'étranger, par la mise en place d'avances remboursables ou par la prise en compte d'une partie de la prospection. Le dispositif mis en place fonctionne et commence à porter ses fruits, cependant d'autres efforts doivent être accomplis. Ainsi, un référent a été désigné pour accompagner les PME avec pour objectif d'accroître leur nombre accédant à l'export : l'objectif est de porter au moins un dossier de PME (sur quatre ou cinq) à chaque réunion de la CIACI. Cet effort notoire est à poursuivre.

Le dispositif mis en place par l'État fonctionne et il donne déjà des résultats encourageants. Le bureau d'accueil et d'accompagnement des PME a été mis en place au sein de la DGA et le portail de l'armement informant les PME sur les acteurs, les opportunités de marchés et les dispositifs d'aide a bien été créé depuis le 13 juin 2008. La DGA participe donc bien à la construction d'une sécurité économique "proactive" et plus prospective par la conduite d'un dialogue régulier avec les industriels dans le cadre du "partenariat stratégique".

Ainsi les orientations en matière de R&T de la défense et les dispositifs de soutien à l'innovation ont été présentés en octobre 2008 à quelque 400 PME. En outre, la DGA contribue à l'identification de la Base industrielle et technologique de défense" en recensant l'ensemble des acteurs-clefs sur les technologies dont la maîtrise industrielle est jugée cruciale au titre des "capacités technologiques" tout en soutenant le développement des "compétences critiques" dans le cadre des programmes d'études ou en assurant la tutelle d'entreprises en matière de sécurité. Elle contribue donc par ces actions mais aussi par celles qu'elle mène dans les pôles de compétitivité à une dynamisation du tissu économique

de l'industrie de défense, tandis que le tissu économique de sécurité et des technologies duales non encore clairement répertoriées est dynamisé par le Medef ou l'AFCl.

S'il manquait une passion dans l'action de la DGA dans les années précédentes, il semble que son nouveau directeur soit particulièrement conscient des enjeux (en particulier en raison de son expérience au sein d'Alcatel d'où il a observé les actions et manœuvres des concurrents) et le comité a pu constater que l'activité se développe.

Depuis deux ans, des efforts considérables ont été entrepris pour mener une politique d'Intelligence économique plus cohérente. La structure gouvernementale progresse et fédère maintenant un réseau de correspondants dans de nombreux ministères. La France dispose donc bien du dispositif nécessaire pour lui permettre d'assurer sa présence au rendez-vous de l'Intelligence économique.

Il reste cependant à améliorer le fonctionnement de ce dispositif encore jeune qui mérite d'être rodé et développé.

👁 Veiller à ce que le Retex de ces dispositions soit réalisé d'ici deux à trois ans.

## Les particularismes défense face à l'esprit de l'IE

Chaque État a la responsabilité de la définition du périmètre de ses technologies stratégiques et ses technologies de souveraineté pour sa défense et sa sécurité. Il lui revient alors de créer les conditions de leur développement. Le Livre blanc expose le domaine national de souveraineté retenu<sup>(28)</sup>. De plus, on l'a vu, une liste des entreprises stratégiques a été dressée et est suivie par un comité piloté par le HRIE. Pour l'ensemble des autres technologies et capacités les autorités souhaitent privilégier le cadre européen, sans exclure les achats sur le marché mondial.

La politique nationale reconnaît les exportations comme élément essentiel de notre stratégie industrielle. Seulement la tendance naturelle dans le domaine de la défense est parfois proche de la schizophrénie, à savoir l'oscillation permanente

<sup>(28)</sup> « La France doit garder un domaine de souveraineté, concentré sur les capacités nécessaires au maintien de l'autonomie stratégique et politique de la nation : la dissuasion nucléaire, le secteur des missiles balistiques, les sous-marins nucléaires d'attaque, la sécurité des systèmes d'information font partie de ce premier cercle ».



entre la tentation de maintenir inconnues et isolées nos PME de défense et sécurité stratégiques pour protéger leur savoir-faire et le besoin de les ouvrir à l'export parce qu'elles ne peuvent subsister par la seule commande publique. Ce symptôme a été perceptible lors des discussions que le comité a eues, notamment avec la DCRI, mais il est vrai que les agressions constituent son quotidien... Seulement il n'est plus réaliste, dans le contexte économique actuel, de vivre caché. Le HRIE et la DGA<sup>(29)</sup> en ont bien conscience.

Le second écueil est la tentation de rétention excessive des exportations de défense. Cette tendance est perceptible dans le blocage de certaines exportations vers des pays sécuritairement ou politiquement sensibles comme le Pakistan, Taïwan...

On ne peut nier que sur les dossiers d'exportations d'armement, les facteurs politiques sont omniprésents et importants. D'ailleurs chaque pays est tenu de publier annuellement un rapport transmis au Secrétariat général du Conseil de l'UE, selon les règles du Code de conduite européen adopté en 1998, dans le but de promouvoir les principes de responsabilité et transparence envers la société civile et les ONG. Replaçons cependant le dossier dans son contexte international : avec une part de 17,7 G€, soit 29 % du marché international de l'armement et face aux 33,5 milliards des USA, l'industrie de défense européenne n'a pas à se sentir la plus visée.

Actuellement les marchés d'exportations de défense se recentrent vers un certain nombre de pays émergents. La volonté de ces pays acheteurs d'armements de rechercher le maximum de compensations et d'avantages en matière de transferts de technologie pour "profiter" d'une industrie de défense exportatrice pour améliorer le niveau technologique de leur production nationale est manifeste. Ainsi se développe une sorte de guerre économique où chacun tente de préserver son avance technologique, selon une double motivation : d'un point de vue purement militaire, cela génère une sorte de course aux armements qualitative dont on est sûr que si on a l'avantage, on a l'avantage sur un théâtre d'opération ; mais d'un point

<sup>(29)</sup> Sur la trentaine de dossiers traités par an, dans le cadre du décret sur les investissements étrangers, 80 % relèvent de la défense et se traduisent en général par la négociation d'une lettre d'engagement avec le repreneur intégrant des clauses de maintien de protection, de garantie de tenir les contrats... Un refus strict de l'investissement nécessite de détenir une solution nationale économiquement viable...

de vue économique on a également l'avantage sur les exportations militaires mais aussi dans des compétitions industrielles futures plus larges par des transferts du militaire au civil<sup>(30)</sup>. Dans ces derniers cas une véritable politique industrielle, qui n'en porte pas réellement le nom, utilise le prétexte sécuritaire pour justifier la rétention technologique. Une réflexion de ce type a par exemple pu faire partie des motivations de la création de l'Export Control Act au Royaume-Uni<sup>(31)</sup>.

Toutes ces variables sont difficiles à appréhender pour une structure type PME-PMI.

La troisième difficulté est notre système de contrôle des exportations lui-même, encore peu lisible pour une PME qui souhaite s'ouvrir à l'export<sup>(32)</sup> : règles complexes, délais parfois longs, multiplicité des sites Internet d'information... Même si la DGA a fait un nouveau pas en avant avec son numéro vert qui permettra aux PME de s'informer<sup>(33)</sup>.

Enfin certaines PME-PMI hésitent à s'inscrire trop ouvertement dans le champ de la défense au regard des contraintes que cela peut leur amener : contrôles récurrents DPSD, mesures de protection des informations, droit de regard défense sur leurs brevets...

En bref les us et coutumes du monde de la défense, plutôt liées à la notion de discrétion, cloisonnement et secret, sont par nature éloignées de l'esprit IE de circulation de l'information et travail en réseau, et peuvent accentuer la difficulté des PME défense à se lancer.

<sup>(30)</sup> Le Livre blanc note d'ailleurs bien que : « La recherche favorise l'innovation technologique et joue un rôle moteur pour un grand nombre de technologies majeures, dont beaucoup ont des applications civiles. L'industrie aéronautique militaire est ainsi à l'origine de nombreuses applications dans les domaines de l'aviation, des commandes de vol électriques, de l'informatique et de la communication, de la simulation, de la modélisation et de la fabrication assistées par ordinateur, des matériaux innovants. Ces avancées soutiennent fortement la compétitivité internationale de l'industrie civile. »

<sup>(31)</sup> Rapport « Vers de nouveaux régimes de contrôle des exportations d'armements : le cas du Royaume-Uni », Gilles Le Blanc, Cerna, École des Mines de Paris et Sylvie Matelly, IRIS.

<sup>(32)</sup> Les industriels se plaignent toujours de l'opacité des procédures de contrôle. Les grandes entreprises ont les moyens d'accéder et de traiter l'information. Il n'en va pas de même des petites ou moyennes entreprises dont certaines sont positionnées sur le marché international. Ce point avait été relevé dans le rapport de M. Fromion à Monsieur Dominique de Villepin, Premier ministre sur les exportations de défense et de sécurité de la France du 23 juin 2006.

<sup>(33)</sup> Le plan Mindef de 2007 prévoyait effectivement de « Offrir aux PME un service d'accompagnement et de renseignement, plus accessible et disponible, pour l'application des procédures de contrôle. »

## Les PME/PMI sociétés particulièrement vulnérables peu motivées par l'IE

Sur le marché mondial, les PME/PMI innovantes sont face à elles-mêmes : elles sont généralement soumises à la politique d'achat des grands groupes qui en final souvent les rachètent, stérilisant leur potentiel innovant.

Ces sociétés innovantes présentent des constantes communes, notamment trois grandes vulnérabilités : leurs produits en devenir, leur structure financière, leur mode de management. Ces trois vulnérabilités sont liées pour les raisons suivantes :

- leurs produits en devenir peuvent être la cible d'attaques ;
- leur structure financière est soumise d'une part à des prises de risque du fait des cycles de développement long de leurs produits et d'autre part aux coûts générés pour assurer tant la protection des technologies que la protection de savoir-faire ;
- la maîtrise des risques est en général assurée par une seule personne : le créateur de l'entreprise.

Elles sont soumises à quatre types d'atteintes :

- le pillage de leurs technologies et savoir-faire, y compris par débauchage de leurs ingénieurs ;
- l'espionnage industriel classique, par intrusion physique ou informatique ;
- la prise de contrôle financière ;
- la déstabilisation.

C'est justement en raison de ces éléments que les États européens devraient être motivés pour mener une action dynamique en matière d'Intelligence économique. Un accompagnement efficace des PME/PMI passe par le développement de concepts offensifs comme défensifs adaptés à leur structure, à leurs forces et à leurs faiblesses.

Il ne faut pas hésiter à leur rappeler ce que relevait M. Carrayon : « L'Intelligence économique a cela d'intéressant qu'elle ne coûte quasiment rien. Elle repose simplement sur la mutualisation, la stratégie, les capacités d'anticipation, les méthodes pour identifier les bons acteurs, les priorités, les vulnérabilités, les opportunités, les chances, etc. C'est tout simplement du travail de réseau. »

## **Conclusion**

Nonobstant le fait de veiller à faire fructifier l'investissement récent de mise en place des éléments nécessaires à la conduite d'une politique d'Intelligence économique nationale, de ne pas se laisser déborder par des tendances protectionnistes excessives et de poursuivre l'effort d'éveil des acteurs (tant étatiques que les responsables de PME-PMI) à cet état d'esprit "moteur", la France est armée pour cheminer vers le rendez-vous de l'Europe de l'Intelligence économique appliquée au monde de l'armement et de la sécurité.

Elle devrait désormais investir dans la préparation de ce rendez-vous au niveau européen.

## **VERS UN RENDEZ-VOUS EUROPÉEN**

De quelle Europe parle-t-on ? Ou petite digression introductive...

C'est une question que l'on qualifierait volontiers de galvaudée, néanmoins force est de constater que la diversité des réponses possibles suscite encore davantage d'interrogations. En effet, le paysage européen se caractérise par son extrême complexité en termes d'organisations (cf. annexe 3) : OSCE, Otan, UEO, UE, AED, Lol, Occar... dont chaque pays peut être membre, partenaire, associé, observateur... parfois avec l'intention, déclarée ou non, de changer de statut à plus ou moins longue échéance.

Qu'est-ce que l'Europe? Au-delà d'une définition géographique (Turquie/frontière orientale), de considérations juridiques et réglementaires, politiques (héritages historiques différents) ou économiques (zone Euro), l'Europe de la défense, l'Europe de l'industrie de l'armement, celles qui nous intéressent, restent difficiles à situer et à identifier.

**Il nous est apparu plus opportun de considérer par la suite l'Union européenne comme cadre.**

Le comité a segmenté ses réflexions autour de trois axes pour envisager la préparation d'un rendez-vous européen pouvant se concrétiser d'ici quelques

années (cf. paragraphe "Une Europe de la défense lente à se structurer") et a bien évidemment privilégié l'objectif de sauvegarde du tissu de PME-PMI :

- développer un contexte européen favorable à une politique européenne d'IE ou les leçons tirées de la première partie de ce rapport ;
- développer quelques pistes, dans l'esprit IE, pour s'améliorer en intra-européen ou à l'export hors Europe ou que retirer de l'expérience nationale ;
- se donner les moyens en national de réussir cette progression.

Le comité a toujours gardé à l'esprit, lors de sa réflexion, une notion essentielle, d'ailleurs omniprésente dans ses rencontres avec les représentants de la défense : l'enjeu de la sécurité d'approvisionnement des États qui passera par le développement de la confiance mutuelle entre les États. Toute mesure européenne devra contribuer à cet objectif pour être viable.

## **"Travailler" l'environnement européen**

### ***Dépasser le cadre strict de l'armement pour créer un contexte favorable***

L'Europe de la sécurité se construit concrètement avec de spectaculaires avancées dans le domaine de la justice et des affaires intérieures et aussi dans celui de la protection civile des populations. Le comité s'est accordé sur le fait que c'est véritablement dans ces domaines transverses et transfrontaliers que la France a le plus de dispositions et d'atouts pour susciter un rendez-vous européen en termes d'Intelligence économique partagée.

Les États membres ont su collaborer vers un but commun qui ne soulève aucune polémique, la protection des populations : dans l'urgence seule une réponse globale et commune permet d'être efficace. Une Europe unie pour assurer la sécurité des populations est en marche depuis plus de 10 ans avec des succès importants : formation d'experts des risques et de la gestion de crise, création de stages européens qualifiants et mise en place d'un système de veille et d'expertise. Cette construction européenne a franchi une étape supplémentaire avec la constitution d'une force européenne d'intervention composée de quatre puis cinq États membres (France, Italie, Espagne, Portugal, Grèce) utilisant des matériels, des procédures et des techniques communes

testés chaque année depuis 2002 sur des thématiques de catastrophes multiples : accident technologique, séismes, feux de très grande ampleur ou attentats terroristes multiples.

En 2004, la décision européenne 2004/277/CE/Euratom formalise le mécanisme européen de protection civile et crée le MIC (Monitoring Information Center) et le réseau internet sécurisé Cecis (système d'échange d'information entre les États membres). Parallèlement, deux bases de données des experts et des équipes médicales, immédiatement disponibles, sont créées et alimentées. Mais cette année voit aussi la création d'un mécanisme d'entraînement et de formation, ainsi que la constitution de modules d'intervention opérationnels mis à disposition par les États membres. De nombreuses PME françaises se sont positionnées sur ce créneau porteur et profitent des opportunités de développement offertes.

L'Europe poursuit son action et va plus loin avec la décision du 20 décembre 2007 modifiant la décision 277 instituant le mécanisme européen de protection civile. Cette nouvelle décision impose que les modules d'intervention des différents pays membres doivent pouvoir agir ensemble ; ce qui implique une stratégie commune, une formation commune normée et réglementée, des matériels compatibles et interopérables, des interfaces, des procédures et des outils de communication partagés.

Les directives de 2004 et 2007 ont aussi créé des modules d'intervention particulièrement bien formalisés et décrits dans la directive européenne 73 de 2008. L'Europe impose par ce texte 14 types de modules devant être prêts à intervenir en permanence avec une autonomie initiale complète de 96 heures. Moins d'un an après, 79 détachements européens sont en astreinte dans les différents États membres contributeurs. La France à elle seule fournit 30 détachements dans les spécialités suivantes : pompage très grande capacité, sauvetage-déblaiement moyen et lourd, lutte aérienne contre les feux de forêts, postes médicaux, hôpitaux de campagnes, évacuation médicale hélicoptérée, détachements NRBC d'intervention et de décontamination et détachements de soutien technique et logistique. La France est un *leader* historique de la protection des populations depuis son intervention sur le tremblement de terre de Mexico et elle a depuis conservé une réputation de modèle qui s'exporte en Europe, dans les pays du Sud et au sein des pays bordant la Méditerranée (Euromed ou cinq plus cinq).

Il serait donc profitable de construire l'Intelligence économique européenne par le biais de ce secteur très porteur.

Bien souvent les technologies employées pour la sécurité sont des technologies duales ou tout simplement des technologies démarquées de celles employées par la défense. Le matériel de sauvetage s'inspire de celui utilisé dans le combat urbain (détection, localisation, communications, escalade), le matériel médical est très proche de celui employé lors des conflits, le matériel NRBC est quasiment identique à celui de la défense, et le module aérien de lutte contre les feux équipé d'un kit de bombardement sous hélicoptère emploie des techniques proches de celles des forces spéciales. La France est particulièrement bien placée pour réussir à être présente mais aussi pour en être un acteur déterminant car légitime.

Ces matériels de sécurité, que l'on peut désormais qualifier d'europeens, sont ainsi des vitrines des technologies européennes de sécurité et de défense, chaque État contributeur n'hésitant pas à mettre à disposition ses meilleurs éléments et ses dernières innovations, et leur export est un vecteur d'influence des États et de percée de leurs industries souvent mixtes défense / sécurité à l'export. Des actions d'Intelligence économique européennes appliquées à ce domaine paraissent donc envisageables.

L'Europe de la sécurité est beaucoup plus avancée que celle de la défense. Or la France a bien mis en avant dans le Livre blanc l'indissociabilité de ces deux notions face aux enjeux sécuritaires contemporains. Il paraît donc judicieux au comité de se servir de ce domaine comme base pour tester des actions communes de type Intelligence économique.

### ◀ **Recommandation n° 3**

Expérimenter une politique d'Intelligence économique européenne dans le domaine de la sécurité avant de la transposer dans celui de la défense :

- maintenir un investissement national fort dans les domaines de la sécurité intérieure et civile ;
- communiquer en Europe sur notre concept global de défense nationale (cf. Livre blanc) afin de susciter une large adhésion ;
- proposer des actions communes incluant la démarche d'Intelligence économique dans le créneau sécuritaire afin de "faire école" .

## ***Dynamiser en européen un fondement de l'export : la R&T***

Le développement de la BITD européenne est une des conditions nécessaires pour satisfaire dans la durée les besoins de nos forces armées. Il convient de veiller au maintien d'une BITD dont le degré d'indépendance et de compétitivité, sur le plan national et européen, permette de garantir la sécurité d'approvisionnement des forces armées, l'autonomie d'emploi des équipements dont elles sont dotées et la possibilité d'exporter les matériels d'armement auprès des pays amis et alliés. Le renforcement des compétences de l'industrie française d'armement et de sécurité et des PME/PMI du domaine passe par un effort de R&D significatif : aujourd'hui, c'est l'échelle européenne qui paraît offrir la taille critique permettant d'allier compétitivité industrielle et autonomie stratégique.

La rationalisation et la consolidation des capacités européennes doivent se faire autour de pôles d'excellence européens. Cela suppose l'acceptation par les États d'interdépendances sur les compétences industrielles, assurant la juste reconnaissance des pôles d'excellence existants.

Au niveau européen, des avancées significatives ont été réalisées.

Ainsi, le Parlement européen a adopté le "paquet défense" en janvier 2009. L'objectif du "paquet défense" est de faciliter la circulation intracommunautaire des produits de l'industrie de défense et de définir, dans le cadre des marchés publics, les règles qui doivent s'appliquer à ce domaine (Les États disposent maintenant de deux ans pour transposer le texte dans leur propre législation). Si celui-ci n'est pas suffisant pour permettre l'instauration d'un véritable marché européen de la défense, il représente néanmoins une brique essentielle dans la construction d'une véritable BITD européenne et un cadre propice au développement des PME "défense".

Depuis une quinzaine d'années, certains pays européens comme le Royaume-Uni, les pays scandinaves, les Länder allemands ont favorisé l'éclosion de *clusters* visant à fédérer le regroupement entre les entreprises, les opérateurs économiques et les institutions territoriales. Ces *clusters*, une fois atteints leur maturité, développent des expertises dans les domaines, des services, des ressources, des fournisseurs et des savoir-faire spécialisés.



Les politiques en matière de *clusters* sont élaborées et mises en œuvre aux niveaux local, régional et national, en fonction de leur portée et de leur ambition. La Communauté européenne a vocation de faciliter cette dynamique. Pour cela elle contribue à l'amélioration des conditions cadre, elle promeut la recherche, l'excellence en matière de formation et l'esprit d'entreprise, elle favorise de meilleurs liens entre les entreprises (en particulier les PME) et le monde scientifique et encourage le *benchmarking* et la coopération entre les *clusters* des pays de l'UE.

Pour rattraper son retard et pour dynamiser son effort en R&D, la France a décidé, en 2005, de créer un réseau de 71 pôles de compétitivité. Ces pôles concernent non seulement les domaines technologiques en émergence (nanotechnologies, biotechnologies, microélectronique...), mais également des domaines plus matures (automobile, aéronautique...). Ils doivent s'inscrire dans une perspective internationale : l'enjeu est de permettre aux entreprises françaises de relancer et de financer leur R&D, afin de prendre une position de premier plan dans leur secteur tant en national qu'à l'international.

#### **Au niveau national, l'évaluation des pôles de compétitivité menée en 2008 préconise notamment :**

- de consolider et d'inscrire dans la durée la dynamique positive de coopération autour de l'innovation engagée en 2005 ;
- de responsabiliser plus fortement les acteurs des pôles de compétitivité en évoluant vers une logique de contractualisation et de contrôle a posteriori ;
- de réaffirmer l'engagement de l'État autour des pôles de compétitivité en développant la notion de pilotage stratégique du dispositif ;
- de maintenir les financements des projets collaboratifs de R&D ;
- d'intégrer plus fortement la politique des pôles de compétitivité dans l'ensemble des politiques de recherche et d'appui à l'innovation.

Il serait intéressant de compléter ces recommandations en incitant plus fortement les administrations et les collectivités à contribuer à l'intégration des pôles de compétitivité dans une dynamique européenne. Cela devrait se concrétiser par un accompagnement renforcé (via un référent local ou un personnel spécialisé mis à disposition du pôle temporairement) dans la recherche de financements européens pour les projets (via le PCRD ou les fonds structurels), par des aides et incitations à rechercher des partenariats forts au niveau européen, par la promotion des pôles

français dans le cadre des initiatives *clusters* au niveau européen. Pour chacun des pôles d'excellence français, cette intégration sera l'occasion :

- de rechercher des partenaires "organisés" complémentaires ;
- de porter le développement de partenariats industriels sur une sélection de marchés étrangers porteurs ;
- d'affirmer le *leadership* technologique du pôle et l'attractivité de son territoire ;
- d'offrir par le biais des partenariats technologiques des débouchés à l'export.

### Au niveau européen

L'ensemble des politiques des États européens, en matière de *clusters*, devrait être pris en compte par la Commission européenne pour que l'Union européenne atteigne, en matière de R&D une masse suffisante qui renforcerait la compétitivité de la zone Europe, et consoliderait son tissu industriel au niveau mondial. À titre d'exemple de partenariats stratégiques transnationaux, les programmes Eureka et le 7<sup>e</sup> Programme cadre de recherche et de développement technologique jouent un rôle essentiel en offrant des structures solides pour des projets de R&D européens.

De façon pragmatique, il conviendrait notamment de :

- synchroniser les différents appels à projets nationaux (type FUI<sup>(34)</sup> en France) avec ceux des autres États européens afin de favoriser le montage de projets européens et permettre d'y intégrer au minimum 20 % de membres européens ;
- simplifier les contraintes liées aux appels à projets de l'UE qui induisent dispersion et complexité au niveau des partenariats.

De plus en matière de défense et de sécurité ce qui a été fait au niveau des pôles de compétitivité français, c'est-à-dire un pilotage et une mise en réseau par la DGA des pôles intéressant la défense et la sécurité, pourrait être transposé au niveau européen. Ainsi, l'AED pourrait être chargée :

- de travailler en étroite collaboration avec la Commission européenne afin de définir des objectifs propres des *clusters* présentant un intérêt particulier dans le domaine des équipements de défense et de sécurité ;
- de piloter un budget R&T significatif allant des études technico-opérationnelles à la réalisation de démonstrateurs qui favoriserait l'émergence de "*clusters* de *clusters*" au niveau européen.

<sup>(34)</sup> FUI : Fonds unique interministériel.

Au plan international, la plupart des *clusters* européens entrent dans une phase internationale de développement et de coopération et commencent à engager des réflexions plus stratégiques pour :

- coopérer avec d'autres *clusters* dans le monde et faire face aux *clusters* des pays émergents ;
- disposer d'une complémentarité technologique pour créer de nouveaux produits en phase avec les marchés porteurs.

L'Europe doit s'inscrire dans cette dynamique

#### ◀ **Recommandation n° 4**

Favoriser le renforcement de la BITDE en suivant les PME innovantes :

- veiller à la synergie entre la politique européenne d'innovation et celle des États de l'Union pour favoriser l'attractivité de l'UE, et le développement et la compétitivité de ses PME ;
- accélérer l'intégration des pôles de compétitivité nationaux dans une dynamique européenne ;
- confier à l'AED, en liaison avec la Commission, l'identification et le soutien des *clusters* intéressant l'armement et la sécurité ;
- mettre en réseau les pôles de compétitivités européens intéressant l'armement et la sécurité.

## **Bâtir selon l'esprit de l'IE**

### ***Dans le domaine de la connaissance – anticipation***

#### **Partager la connaissance du marché mondial**

Sur le principe de ce qui a déjà été réalisé pour parvenir à l'élaboration du "paquet défense" la Commission européenne gagnerait à développer, au bénéfice de ses membres, la connaissance du paysage industriel mondial et des contraintes locales de tous ordres (politiques, économiques, fiscales, réglementaires type Itar, etc.) pour établir les mesures conservatoires à mettre en place et identifier les grandes orientations stratégiques à suivre, à l'image du travail effectué en national dans le cadre du PNSED :

- favoriser l'investissement commun dans les technologies de l'information utiles à la fonction connaissance / anticipation de l'IE, mettre en place une norme européenne permettant les échanges d'information, favoriser l'émergence d'outils associés ;
- veiller, en liaison avec l'AED, à la sécurité d'approvisionnement de l'Europe : identifier et surveiller les dépendances à risque comme les fabrications hors Europe de produits indispensables à l'Europe (à ce titre le cas de la filière de production des fibres de carbone est exemplaire) ;
- identifier les zones géographiques d'intérêt et élaborer un plan d'action concerté pour pénétrer les marchés locaux de la sécurité et de la défense. Le comité se demande si l'Union pour la Méditerranée ne représente pas une opportunité à saisir rapidement afin de ne pas reproduire le schéma des ex-pays de l'Est dont le marché a intelligemment été capté par l'industrie américaine ;
- comprendre pour déjouer les stratégies d'influence des pays émergents. À titre d'exemple, souvent au mépris du droit international, les ventes d'armes chinoises en Afrique<sup>(35)</sup> connaissent une croissance exponentielle, malgré les liens historiques économiques et culturels avec l'Europe occidentale ;
- identifier les technologies d'avenir qui peuvent aboutir à l'apparition de nouveaux marchés ou qui présentent des avantages concurrentiels pour l'industrie européenne.

En parallèle l'AED devrait engager diverses actions :

- identifier les lacunes capacitaires ;
- renforcer la communication sur les appels à contrats et les besoins capacitaires afin de donner aux entreprises européennes un moyen de mieux appréhender leur propre marché européen

#### Pacte PME – Pacte PME international

Le Pacte PME (Oseo et Comité Richelieu) a vocation à faciliter les relations entre les PME innovantes et les grands comptes. Le Pacte établit un cadre pour des échanges qui doivent pouvoir favoriser le développement de nouvelles relations

<sup>(35)</sup> "Les exportations d'armes de la Chine, estimées à plus d'un milliard de dollars américains par an, consistent souvent en des échanges d'armements contre des matières premières destinées à alimenter la croissance économique rapide du pays", des armes chinoises pour la république démocratique du Congo, <http://www.amnestyinternational.be/doc/article8184.html>.

avec des PME innovantes. Ainsi, le partage d'informations "stratégiques" relevant du domaine de l'Intelligence économique, dont le recueil est plus accessible aux grands groupes disposant d'une structure dédiée, semble devoir s'inscrire dans cette démarche.

Dans la même logique, une nouvelle initiative tripartite, associant grands groupes, PME et pouvoirs publics, "Le Pacte PME international", « incarne la mobilisation des grandes entreprises françaises au service des PME afin de leur donner, par le biais du portage, les moyens que leur taille ne leur permet pas<sup>(36)</sup>. » Ces dernières sont appelées à « faire leurs meilleurs efforts pour faciliter le développement sur les marchés étrangers des PME qu'ils auront choisies<sup>(37)</sup> ».

#### Pacte PME européen

Une première initiative visant à encourager de meilleures pratiques "maîtres d'œuvre – PME" a été proposée par la PFUE (axe 22).

Ainsi pourrait-il être intéressant pour l'Europe d'encourager l'accompagnement à l'export de PME par des grands groupes, en particulier pour les PME des pays de l'ex bloc de l' Europe de l'Est.

#### Partager les connaissances des PME européennes stratégiques

Sur le principe de ce qui a déjà été réalisé au niveau national par la DGA, l'identification et le partage au niveau européen des PME stratégiques dans le domaine défense sécurité est un facteur indispensable à la mise en œuvre d'un Pacte PME européen. Cette mission pourrait être confiée à l'AED, en liaison avec le représentant de la Commission pour les PME et le réseau Entreprises Europe.

#### ◀ **Recommandation n° 5**

Inciter la Commission à approfondir la réflexion engagée dans le cadre du paquet défense dans le domaine de la défense économique appliquée au monde de la défense et de la sécurité : développer des outils et réaliser des études communes. Militer auprès de la Commission européenne pour l'émergence d'un Pacte PME européen en s'appuyant sur un fichier "PME stratégiques" partagé au niveau européen confié à l'AED.

<sup>(36)</sup> Pacte PME international, <http://www.pactepme.org/docs/pacte/pactepme-international.pdf>.

<sup>(37)</sup> Pacte PME international, <http://www.pactepme.org/docs/pacte/pactepme-international.pdf>.

## *Dans le domaine de la prévention*

### Une dynamique en faveur des PME : réguler les marchés

À l'instar du SBA américain, dont le principe est rappelé ci-dessous, l'instauration d'un SBA européen constitue une initiative importante qui demeure toutefois imparfaite et suscite quelques déceptions.

#### Le *Small Business Act*<sup>(38)</sup> américain

Le *Small Business Act*, voté le 30 juillet 1953 par le Congrès, est le texte fondateur de la politique américaine d'aide en faveur des PME. Cette loi-cadre, modifiée à de nombreuses reprises, a affirmé la nécessité d'orienter prioritairement l'action des pouvoirs publics vers la petite entreprise, perçue comme l'élément le plus dynamique de l'économie.

Dans la section 202 du *Small Business Act*, le Congrès déclare que "le gouvernement doit aider, conseiller et protéger dans toute la mesure du possible les intérêts de la petite entreprise, afin de préserver l'esprit de libre concurrence, d'assurer qu'une proportion équitable des marchés publics soit passée avec de petites entreprises, et de maintenir en la renforçant l'économie de la Nation dans son ensemble".

Dans la pratique, la mise en œuvre de cette politique a vu naître une agence indépendante, la *Small Business Administration* (SBA), mais surtout chaque année 23 % du budget des marchés fédéraux alimentent les PME américaines.

#### Le *Small Business Act* français

En France, le gouvernement entend faciliter le développement des PME innovantes, en leur accordant pour une période expérimentale de cinq ans, une préférence pour les marchés publics. La récente publication du décret d'application de l'article 26 de la LME<sup>(39)</sup> constitue une évolution majeure de la politique d'achat

<sup>(38)</sup> <http://www.senat.fr/rapinf.html>.

<sup>(39)</sup> Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Décret n° 2009-193 du 18 février 2009 relatif aux modalités d'application de l'article 26 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie pour la passation des marchés publics de haute technologie avec des petites et moyennes entreprises innovantes.

public. Par dérogation à l'article 45 du Code des marchés publics, les acheteurs publics peuvent désormais, à titre expérimental en respectant deux conditions définies par le décret d'application n° 2009-193, qui en restreignent néanmoins la portée, réserver 15 % de leurs marchés aux PME innovantes.

Le comité Richelieu n'hésite pas à qualifier cette avancée de "pas supplémentaire dans la construction d'un véritable *Small Business Act* à la française"<sup>(40)</sup>.

## Le Small Business Act européen

Au travers de dix propositions faites aux États membres, le Small Business Act européen "vise à améliorer l'approche stratégique globale de l'esprit d'entreprise, afin d'ancrer de manière irréversible le principe *Think Small First* dans la définition des politiques, depuis la réglementation jusqu'au service public, et de promouvoir la croissance des PME en aidant celles-ci à s'attaquer aux derniers problèmes qui entravent leur développement"<sup>(41)</sup>.

Le SBA européen, certes une avancée majeure, n'a cependant pas la même portée que le texte du congrès américain, ni celle du décret n° 2009-193 : aucun quota n'est imposé en faveur des PME et il n'est pas davantage question de préférence communautaire. Ainsi, l'accès aux marchés américains est restreint pour les PME européennes, mais aucune clause ne limite l'accès des PME de pays tiers aux marchés de l'Union européenne. Pourtant, il est absolument nécessaire de maintenir une industrie d'armement européenne forte qui puisse, à armes égales, partager les marchés occidentaux avec les USA. D'autres pays comme le Japon, le Canada ou la Corée du Sud n'ont en revanche pas hésité à franchir le pas. Force est de constater que les propositions françaises dans le cadre de la PFUE ou les recommandations du comité Richelieu n'ont pas convaincu la totalité des États membres. Pour ce dernier, "Le projet de SBA européen rate son objectif"<sup>(42)</sup>. La proposition 21 du document intitulé "Propositions concrètes pour renforcer la BITDE" mentionne pourtant que "le secteur de la défense comporte des spécificités (...) qui nécessitent des mesures spécifiques complémentaires" au SBA de la Commission européenne.

<sup>(40)</sup> Communiqué de presse, Paris le 20 février 2009, comité Richelieu, [http://www.comite-richelieu.org/uploads/blog/69\\_notre-communique.pdf](http://www.comite-richelieu.org/uploads/blog/69_notre-communique.pdf).

<sup>(41)</sup> CE COM(2008) 394 final du 25.6.2008.

<sup>(42)</sup> Comité Richelieu, Communiqué de presse, Paris, 25 juin 2008, Le projet de SBA européen rate son objectif, <http://www.comite-richelieu.org/uploads/blog/527d48e973a543190b5085a3d4a37d85.pdf>.

### ◀ **Recommandation n° 6**

Proposer à la Suède et à l'Espagne, qui assumeront les deux prochaines présidences de l'UE, d'inscrire dans leurs programmes respectifs les propositions spécifiques à la Défense qui compléteront le SBA européen.

Toutefois, dans le contexte de crise économique actuelle, on devra auparavant raisonnablement se demander si le décret français, accueilli très favorablement par les PME nationales, constitue une impulsion positive dans une perspective européenne ou une mesure aux allures de protectionnisme réduisant, de fait, la portée utile du SBA européen et du paquet défense de la commission.

### **Se battre sur le terrain de la normalisation**

Cette action défensive étant prise en compte, il convient de s'orienter désormais vers une démarche plus offensive, en vertu des deux bons vieux adages "la meilleure défense, c'est l'attaque" et "l'union fait la force". En effet, il vaut mieux porter la bataille chez l'ennemi donc à l'international, car l'attentiste prend une position de vaincu.

La définition des normes doit faire partie des mesures à prendre très en amont. Aujourd'hui, les USA imposent leurs normes à tous les matériels militaires au sein de l'Otan et favorisent ainsi leur industrie de défense. Tous les pays de l'UE acceptaient jusqu'à présent ce diktat que la France pouvait également difficilement remettre en question, notamment en raison de sa non-appartenance au commandement intégré de l'Otan. Le nouveau positionnement militaire et politique de la France doit contribuer à une évolution favorable pour les entreprises françaises, qui doivent profiter de cette opportunité pour susciter une dynamique européenne "agressive" dans ce domaine, une normalisation européenne.

### ◀ **Recommandation n° 7**

Proposer à la Suède et à l'Espagne, qui assumeront les deux prochaines présidences de l'UE, de renforcer l'influence de l'UE en matière de normalisation, levier potentiel des exportations.



### *Dans le domaine de l'intervention*

Un effort substantiel a été réalisé pour protéger les PME/PMI contre les risques potentiels, notamment grâce à :

- l'HRIE qui veille aux différentes formes de prédation : ainsi, 60 entreprises françaises ont été rachetées par des étrangers en 2008, mais à des conditions imposées par l'État (rachat de Cegelec par un fonds Qatari), et a contrario, le suisse Novartis a renoncé au rachat de Sanofi parce que le laboratoire de recherche de ce dernier devait rester en France ;
- la coordination réalisée par les préfets avec les différents services étatiques concernés (DCRI dont l'action s'inscrit dans le cadre de l'instruction 486 sur la protection du patrimoine, gendarmerie...) et les CCI. Certes l'efficacité de ce partenariat public/privé est très hétérogène selon les régions, mais il commence à s'amplifier au plan national.

Toutefois, les fonds souverains étrangers constituent une réelle menace que l'État américain lui-même prend très au sérieux et il convient donc de mettre en place les outils nécessaires pour protéger les entreprises.

La constitution des fonds d'investissement travaillant avec la DGA a été possible grâce à la participation financière des grands groupes (Areva, DCN, EADS, Thales...), et permet de soutenir les entreprises hexagonales en difficulté, de stabiliser celles qui pourraient être des proies pour les prédateurs, mais aussi d'investir sur le long terme pour financer des projets industriels. Pourquoi ne pas réfléchir maintenant à la création d'un fonds européen d'investissement qui permettrait de donner à l'Europe les moyens financiers pour protéger et soutenir les PME et PMI européennes les plus innovantes ?

Sous le contrôle de la Commission européenne, il pourrait initialement être destiné aux entreprises du domaine sécurité qui contribuent ou participent à l'application des directives relatives à la justice et aux affaires internes ainsi qu'à la protection des populations. Des projets précis pourraient être financés dans les domaines suivants : identification sans contact, police scientifique et technique, nucléaire radiologique biologique et chimique, secours aux personnes, localisation des moyens de secours, constantes vitales des intervenants, etc.

### ◀ **Recommandation n° 8**

Réfléchir à la création d'un fonds européen d'investissement dédié aux PME-PMI du domaine de la sécurité sous l'égide de l'AED (avant de l'élargir à l'armement) et à son association à un processus européen de contrôle des investissements des pays hors UE.

Le soutien de ces projets, faisant tous appel à des technologies duales, permettrait d'expérimenter une approche type Intelligence économique dédiée à l'armement et la sécurité. Ce fonds pourrait d'ailleurs être géré par l'AED. Ainsi, un fonds européen, contrôlé par l'AED et garanti par la commission permettrait de se donner les moyens de mettre en cohérence la politique des *clusters* et la volonté d'entrée de l'AED dans le domaine de l'innovation ou d'améliorer la synergie avec la recherche "civile"<sup>(43)</sup>.

En outre le développement de *clusters* supranationaux performants dans le domaine de l'armement et de la sécurité devrait engendrer en parallèle une réflexion sur la faisabilité d'une mise en cohérence des modes de contrôle des investissements étrangers dans le secteur de la défense des États membres, voire d'un processus européen (avec une instance de concertation). En effet avec la création de dépendances mutuelles, ce qui concerne l'un deviendra l'affaire de plusieurs.

L'alimentation d'un tel fonds pourrait être réalisée de deux manières. La première consisterait à le faire abonder par les entreprises et en particulier les groupes européens multidomestiques qui ont ainsi une réelle légitimité à le faire. La seconde consisterait à bloquer des fonds de la communauté européenne (contribution des États) ou prêtés à la communauté européenne par des fonds privés.

### **Dans le domaine de la protection**

Sur le plan juridique, le Minjust doit prochainement donner le jour à un texte sur le secret des affaires en s'appuyant sur les éléments fournis par le groupe de travail créé à cet effet. Il faut cependant donner à ce texte une portée plus européenne, afin de renforcer l'obligation de secret des personnels déjà intégrée dans le droit européen. Mieux protéger l'information à ce niveau ne peut que favoriser le développement des réseaux nécessaires (pour les *clusters*, la BITDE...).

<sup>(43)</sup> Cf. propositions n<sup>os</sup> 9 et 10 des « Propositions concrètes pour renforcer la BITD européenne » : soutenir la R&D *bottom-up* et tirer profit de la synergie avec la recherche civile.

La Commission sait déjà intervenir, en matière de commerce international, par exemple quand certains États-tiers imposent des mesures de protection dans des conditions irrégulières. Ainsi l'Europe a su engager des actions spécifiques—tantôt à l'OMC, tantôt à l'OCDE, dans certains cas par la signature d'accords bilatéraux—pour défendre les intérêts de l'industrie sidérurgique européenne. De plus selon le Traité de Lisbonne, l'Union sera dotée d'une personnalité juridique unique, ce qui renforcera son pouvoir de négociation, la rendra plus efficace sur la scène internationale et fera d'elle un partenaire plus visible aux yeux des pays tiers et des organisations internationales. Il faut encourager les interventions de l'UE dans ces domaines, en particulier pour soutenir les marchés d'armement sujets à concurrence fortes voire parfois déloyales. L'UE devrait veiller à écouter les expériences des PME à ce sujet : la remontée d'informations doit être organisée.

Sur le plan de la sécurité de l'information, l'Union européenne est déjà active. Il faut bien évidemment poursuivre cet investissement commun pour que nos PME puissent se doter d'outils "abordables" et accéder à la connaissance des bonnes pratiques.

En France, les chefs d'entreprises ont une démarche individualiste et ont du mal à travailler avec le concurrent potentiel. Or l'expérience démontre que si on donne la même idée de produit à deux, trois, dix entreprises, et qu'on leur demande de bâtir une stratégie, aucune d'entre elles ne définira la même. Le travail en réseau est donc enrichissant, et ce qui est vrai au niveau national avec les pôles de compétitivité ne peut que l'être au niveau européen avec les *clusters* ! Penser international et réseau est aussi un facteur de protection.

#### ◀ **Recommandation n° 9**

Bâtir des outils de protection des entreprises (en particulier des PME/PMI) :

- en donnant une portée plus européenne à la prochaine loi française sur le secret des affaires ;
- en renforçant le pouvoir de négociation de l'UE sur la scène internationale ;
- en organisant la remontée des informations sur les concurrences déloyales issues des PME/PMI ;
- en consolidant nos PME par la mise à disposition d'outils IE et en les incitant au travail en réseau.

## **Donnons-nous les moyens de nos ambitions**

La France doit faire partager à la Commission son expérience en matière de politique industrielle de défense. L'échelle européenne est aujourd'hui incontournable pour être efficace au niveau mondial. La France et la Commission ont beaucoup à gagner à renforcer leur dialogue en matière d'industrie de défense.

### ***Image et rayonnement***

Afin d'être un acteur crédible, la France devra continuer à faire preuve de son ouverture au niveau européen et devra veiller à la bonne compréhension de ses actions par ses partenaires. Le pays devra capitaliser sur des atouts forts, historiques, mais devra également s'ouvrir à la modernité.

### ***La sensibilisation des parlementaires***

Les parlementaires français doivent être sensibilisés plus encore aux enjeux futurs. Le système électoral incite bien souvent à la facilité et les sujets qui concernent la création de richesse à terme ne trouvent pas d'échos dans les discours de campagne. Ainsi, les acquis sociaux, les retraites sont autant de sujets qui seront repris en boucle, mais qui représenteront de nouvelles dépenses pour le pays. Si cela paraît juste, ces mesures doivent impérativement être accompagnées de création de richesse.

La défense et la sécurité, par les caractéristiques originales de leurs marchés, peuvent être une solution. Redonner ses lettres de noblesse à l'industrie d'armement et de sécurité sera un enjeu majeur de politiques ambitieuses et justes !

### ***La sensibilisation des populations aux enjeux futurs***

Afin d'aider le législateur, il est impératif que la population française partage également ces nouveaux enjeux. Cela suppose une prise de conscience collective. L'enseignement de l'Intelligence économique devra sortir des niches, des enseignements de deuxième ou troisième cycle universitaire et pénétrer les couches de la société : il faut développer un état d'esprit, une habitude de "chasser en meute". Une sensibilisation dès le lycée et dans toutes les écoles d'ingénieurs,

de techniciens supérieurs, de commerce, voire dans tous les cursus universitaires, permettrait de créer une dynamique nationale.

La communication autour des enjeux défense et sécurité devra être également renforcée dans les médias (à ce titre la période de parution du Livre blanc a été un modèle mais ne doit pas faire exception).

### ***Le lobbying outil de puissance***

Véritable outil d'actions offensives : le *lobbying*. En France, cette démarche a une forte connotation négative. Des freins historiques expliquent cet état de fait, comme les lois d'interdictions d'associations corporatistes nées de la Révolution<sup>(44)</sup> la création de corporations obligatoires, uniques et subordonnées au pouvoir politique du gouvernement de Vichy et plus récemment, la défiance de la V<sup>e</sup> République suite aux événements qui accompagnèrent la IV<sup>e</sup> République et les mouvements poujadistes.

De nos jours, les questions d'influence ne sont plus uniquement nationales et se retrouvent à tous les niveaux. La question de la nécessité de groupes d'influence ne devrait plus se poser. Mais il est à déplorer que, malgré la constitution d'un groupe d'étude "pouvoirs publics et groupes d'intérêts" à l'Assemblée nationale, le Sénat à ce jour ne prend aucune position pour réguler ou réglementer le cadre d'actions des *lobbyistes*, ce qui permettrait pourtant d'accroître crédibilité et champs de compétences.

Par ailleurs, à Bruxelles, les *lobbyistes* britanniques sont largement représentés et agissent au quotidien. Cet exemple devrait nous décomplexer, car le temps presse.

La France doit réagir et doit fixer les bases d'un *lobbying* défensif et offensif accompagné par le législateur, afin d'assurer une cohérence entre obligations et besoins des intérêts privés ou corporatistes, et l'idée de démocratie "à la Française" qui lui est chère. Ainsi, l'universalisme français pourrait servir de "cheval de Troie" (pour des actions économiques à condition que la France renoue avec son image issue du siècle des lumières).

<sup>(44)</sup> Décret d'Allarde des 2 et 17 mars 1791 qui abolit les corporations et la loi Le Chapelier du 14 juin 1791 qui interdisait les associations à vocation professionnelle.

## ***Penser européen***

Un apprentissage préalable indispensable pour assurer une efficacité aux mesures précédentes est celui de la notion d'intérêt européen. Aucun dossier n'aura de chance à Bruxelles s'il n'est pas présenté pour l'intérêt communautaire, s'il n'a pas fait l'objet d'un consensus préalable voire de la construction d'une alliance d'intérêts avec d'autres partenaires. De même il devra être défendu auprès de tous les échelons du système européen patiemment et avec ténacité : l'omniprésence est la règle ; pour les politiques, les fonctionnaires nationaux, les entreprises<sup>(45)</sup>. Nos experts en poste sont nos relais, activons-les !

Tous nos nationaux en poste à Bruxelles nous le rapportent, les Britanniques savent pratiquer l'influence, alors à nous d'apprendre et de maîtriser maintenant !

### ***Les think tanks outil de prospective à "muscler", pour préparer l'avenir***

Des *think tanks* autour de l'"Intelligence économique" devraient être créés et s'ouvrir plus largement aux experts de la discipline, en évitant l'écueil des spécialistes du renseignement ou de la mainmise des politiques. De même la France devrait être plus présente dans tous les colloques, séminaires, *think tanks* touchant au domaine et ouvrir plus ses propres *think tanks* à l'Europe.

La France a besoin d'experts en droits comparés et en droits constitutionnels, de juristes capables de comprendre le jeu adverse et rompus à l'exercice par une pratique quotidienne. Les agents de brevets sont également peu représentés dans les cercles de réflexions et gagneraient en investissant dans des actions de sensibilisations au sein de groupes de réflexions. La France a également besoin de spécialistes du marketing rompus à l'exercice du combat concurrentiel, d'experts en développement de PME, d'experts comptables ou de la finance, de chercheurs et de représentants de fonds d'investissement.

Il est à parier que ce sera selon sa capacité à réunir l'ensemble de ces expertises et à les mobiliser au sein des divers groupes de réflexion européens que la France tiendra une place exemplaire dans l'Europe de l'Intelligence économique, notamment dans des domaines aussi sensibles que la défense et à la sécurité.

<sup>(45)</sup> Par exemple pour le privé les institutions génératrices de normes devraient être une cible de choix et non seulement les décideurs politiques.

### ◀ **Recommandation n° 10**

Apprendre à travailler en Europe :

- faire des parlementaires des alliés en les informant et motivant mieux aux enjeux sécurité et défense ;
- faire adhérer la population nationale en développant une culture nationale d'IE ;
- développer le *lobbying* ;
- apprendre à travailler au sein de Bruxelles et non amener ses dossiers à Bruxelles ;
- faire de nos *think thanks* nationaux des alliés et investir les *think thanks* européens.

## CONCLUSIONS... ET RECOMMANDATIONS

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale l'a clairement exposé : au XXI<sup>e</sup> siècle, aucune nation en Europe – pas même la France, ni le Royaume-Uni – ne possède plus la capacité d'assumer seule le poids d'une industrie de défense répondant à l'ensemble des besoins de ses forces et l'industrie européenne de l'armement, encore très morcelée, est en position de faiblesse alors que la compétition internationale va croissante.

Sur ce champ de bataille, dont l'enjeu est la préservation à terme des capacités industrielles des pays de l'Union européenne pour leur défense et leur sécurité, un outil au niveau européen pourrait être conçu : l'Intelligence économique. Cet outil bien maîtrisé est une véritable aide à la décision. Il permet de détecter les batailles économiques et d'en analyser les forces et les faiblesses, il développe aussi des stratégies de présence et d'influence pour gagner des parts de marché. Mais il requiert un préalable, celui de plus de progrès dans la définition commune des capacités à rechercher, plus de structuration des industries européennes, et un affinement du rôle des instances de l'Union.

Le comité parie sur l'habileté des Européens à construire une interdépendance librement consentie entre États, sur une base de réciprocité, de sécurité des approvisionnements et sur un équilibre global.

La France en matière d'IE doit veiller à consolider ses acquis et dynamiser encore ses acteurs afin de pouvoir être un exemplaire au niveau européen. Elle ne doit

pas non plus hésiter à œuvrer avec ouverture, volontarisme et professionnalisme au niveau des instances et membres de l'Union européenne pour porter ce projet.

Cette démarche suppose un préalable : la préservation des capacités européennes de R&T.

La France doit réussir à convaincre ses partenaires de s'engager dans cette démarche : la sécurité civile (partie de la sécurité européenne) est apparue comme un domaine de choix pour faire découvrir aux États membres les avantages d'une politique d'Intelligence économique commune.

Enfin l'Intelligence économique doit conduire à l'action. Si l'on ne peut parler aujourd'hui de politique européenne d'Intelligence économique, on peut néanmoins commencer à influencer dans ce sens. Ainsi le comité a identifié plusieurs recommandations qui s'appuient sur l'expérience nationale.

Il s'agit à la fois d'impulser un effort de culture et un effort de structures, en mobilisant de nombreux acteurs (l'économie de défense est une composante de l'économie globale et l'Intelligence économique elle-même est un système à divers leviers). L'AED et la CE via le représentant PME restent les responsables de cette initiative... Le comité est convaincu que ce défi passionnant est à la portée de l'Europe, d'autant plus qu'il a été mis en perspective à l'occasion de la PFUE. Ne laissons pas s'éteindre la petite flamme.

## Récapitulatif des recommandations

### *En européen*

#### Poser des jalons

Poser les bases d'un futur centre européen de l'IE :

- en lançant un travail d'étude des pratiques de type IE à travers l'Europe, voire le monde via des think tanks européens ou une fédération de think tanks européens ;
- en lançant des échanges au niveau des cursus de formations en Europe.



Expérimenter une politique d'Intelligence économique européenne dans le domaine de la sécurité avant de la transposer dans celui de la défense :

- communiquer en Europe sur notre concept global de défense nationale (cf. Livre blanc) afin de susciter une large adhésion ;
- proposer des actions communes dans l'esprit de l'Intelligence économique dans le créneau sécuritaire afin de "faire école".

### Assurer la base

Favoriser le renforcement de la BITDE en portant attention aux PME innovantes :

- veiller à la synergie entre la politique des *clusters* européens et l'ensemble des politiques de l'union visant à favoriser l'attractivité de l'UE, le développement et la compétitivité de ses PME et une saine concurrence entre les acteurs ;
- confier à l'AED, en liaison avec la commission, l'identification et le soutien des *clusters* intéressant l'armement et la sécurité ;
- mettre en réseau les pôles de compétitivités européens intéressant l'armement et la sécurité.

### Poursuivre les réflexions communes

Proposer à la Suède et à l'Espagne, qui assumeront les deux prochaines présidences de l'UE, d'inscrire dans leurs programmes respectifs les propositions spécifiques à la défense qui compléteront le SBA européen.

Proposer à la Suède et à l'Espagne, qui assumeront les deux prochaines présidences de l'UE, de pousser au renforcement de l'influence de l'UE en matière de normalisation, levier potentiel des exportations.

Réfléchir à la création d'un fond européen d'investissement dédié aux PME-PMI du domaine de la sécurité sous l'égide de l'AED (avant de l'élargir à l'armement) et à son association à un processus européen de contrôle des investissements des pays hors UE.

## Axes de travail pour la Commission

Inciter la Commission à approfondir la réflexion engagée dans le cadre du paquet défense dans le domaine de la défense économique appliquée au monde de la défense et de la sécurité : développer des outils et réaliser des études communes.

Bâtir des outils de protection des entreprises (en particulier des PME/PMI) :

- en donnant une portée plus européenne à la prochaine loi française sur le secret des affaires ;
- en renforçant le pouvoir de négociation de l'UE sur la scène internationale ;
- en organisant la remontée des informations sur les concurrences déloyales issues des PME/PMI ;
- en consolidant nos PME par la mise à disposition d'outils ou les incitant au travail en réseau.

Militer auprès de la Commission européenne pour l'émergence d'un pacte PME européen en s'appuyant sur un fichier "PME stratégiques" partagé au niveau européen confié à l'AED.

### ***En national***

Décliner les conséquences industrielles du Livre blanc de la défense et de la sécurité :

- définir une politique industrielle de défense et de sécurité à 30 ans, dans un cadre européen ;
- mettre en place un plan de maintien des industries et entreprises stratégiques.

Apprendre à travailler en Europe :

- faire des parlementaires des alliés en les informant et motivant mieux aux enjeux sécurité et défense ;
- faire adhérer la population nationale en développant une culture nationale d'IE .
- développer le *lobbying* ;
- apprendre à travailler au sein de Bruxelles et non amener ses dossiers à Bruxelles ;
- faire de nos *think tanks* nationaux des alliés et investir les *think tanks* européens.

Expérimenter une politique d'Intelligence économique européenne dans le domaine de la sécurité avant de la transposer dans celui de la défense :

- maintenir un investissement national fort dans les domaines de la sécurité intérieure et civile.

Favoriser le renforcement de la BITDE en portant attention aux PME innovantes :

- accélérer l'intégration des pôles de compétitivité nationaux dans une dynamique européenne.

Bâtir des outils de protection des entreprises (en particulier des PME/PMI) :

- en donnant une portée plus européenne à la prochaine loi française sur le secret des affaires.

## ANNEXE 1

En fait l'IE peut se définir selon les mêmes fonctions stratégiques que celles énoncées dans le Livre blanc.

### Connaissance – anticipation

Le défi à relever est d'obtenir l'information stratégique grâce à des outils dédiés et de la traiter. Dans nos sociétés actuelles les logiciels informatiques (associés aux technologies de la langue) offrent une possibilité indéniable pour couvrir l'ensemble des étapes de ce cycle.

Avec la veille technologique, l'IE ouvre à la recherche les opportunités susceptibles de déboucher sur des innovations, des conquêtes de marché, des gains de productivité, des partenariats.

Dans un monde en mutation technologique, économique et financière rapide, la fonction prospective est essentielle. Les évolutions doivent être mises en perspective afin de discerner ce qui est stratégique pour le moyen et le long terme.

Sur un marché très concurrentiel, des pratiques déloyales sont souvent utilisées pour s'approprier les innovations des concurrents, voire leur outil industriel, ou pour les déstabiliser et les affaiblir. Il est essentiel de les connaître.

### Prévention

La législation, les normes techniques, la régulation des marchés, les négociations internationales, l'influence sont autant d'outils, qui peuvent s'avérer intéressants pour fixer les règles du jeu économique.

### Intervention

L'État peut mettre en place, pour éviter que ses entreprises ne passent sous contrôle étranger, au risque de créer une dépendance stratégique ou une menace contre la sécurité publique, des outils de blocage des investissements extérieurs, ou poser des conditions strictes au rachat de l'entreprise concernée.

### Protection

La capacité de protéger les données stratégiques détenues par toute organisation, par moyens physiques ou sensibilisation des personnes, est essentielle.

## ANNEXE 2

### L'IE à travers l'Europe

#### *Le Royaume-Uni*

Vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la reine Elizabeth I décide que les fondements de la puissance anglaise seront "Le renseignement et le commerce". Elle se fait d'ailleurs représenter avec les symboles allégoriques correspondants sur les portraits officiels. Elle demande à Francis Bacon, l'un des plus grands philosophes de l'époque de concevoir le schéma directeur d'un service de renseignement efficace. Francis Bacon en fera un roman philosophique *The New Atlantis* où il décrit une île prospère de marchands, qui organisent le secret, la collecte et le traitement de l'information externe. Ce système nous paraît un peu Taylorien aujourd'hui mais il a l'avantage de mettre en valeur les collecteurs d'informations appelés "marchands de lumière". Il prévoit aussi une organisation spécifique pour mettre en œuvre des projets concrets en conséquence des informations et des enseignements recueillis.

Plus tard, la Royal Society – formidable outil de veille technologique – sera bâtie sur ces principes. L'enjeu étant alors la maîtrise de la technologie du chronomètre, permettant un calcul précis de la longitude, et donc les navigations au long cours. La Royal Society financera pendant des siècles l'envoi d'étudiants anglais dans les meilleures universités européennes, ainsi que des expéditions scientifiques comme celles de Cook dans le Pacifique. Le principe du traitement de l'information est resté immuable : communication d'axes directeurs avant le départ, rédaction d'un rapport écrit vérifié par un jury d'experts, présentation orale devant une assemblée nombreuse et sans complaisance, dialogues, polémiques et suivi des questions et réponses dans un journal.

C'est aussi par un système de renseignement drainant les rapports de milliers d'informateurs que les Anglais ont pu maintenir leur emprise sur l'Inde coloniale avec un nombre relativement faible de fonctionnaires et de soldats. Le renseignement est donc naturellement pratiqué par les élites anglaises au plus haut niveau. Nous sommes bien loin des attitudes "dégoûtées" de certains hauts fonctionnaires français qui jugent ces activités incorrectes et compromettantes. La coopération entre l'État et les entreprises est facilitée par les réseaux d'anciens élèves des universités. Ainsi, les informations obtenues par les assurances Lloyd's dans les ports du monde entier étaient communiquées au Foreign Office.

Forts de cette tradition, les Anglais pratiquent une Intelligence économique très dure et très offensive, illustrée par exemple par la compagnie British Airways détournant le fichier client de Virgin Airways, ou des compagnies Shell et British Petroleum utilisant le cabinet Hakluyt pour implanter des informateurs au sein de Greenpeace.

## La Suède

L'intérêt du modèle suédois d'Intelligence économique repose sur une double originalité : son histoire longue et le dynamisme de réseaux publics et privés très influents<sup>(46)</sup>. Son positionnement géographique, aux frontières de la Russie, et de l'URSS durant le XX<sup>e</sup> siècle a contribué au développement d'un esprit de vigilance et de sécurité collective, largement fondé sur la protection du secret, ainsi qu'une habileté particulière dans la gestion des relations du faible au fort. Ainsi selon Jan P. Herring, l'histoire du développement des entreprises, parmi lesquelles les *leaders* internationaux (SKF, Volvo, ABB, Alfa Laval, Electrolux. . .) sont nombreux, est marquée par une capacité systématique "à apprendre des autres", à travers des réseaux d'information et de veille concurrentielle. La dynastie industrielle des Wallenberg s'est aussi organisée autour du renseignement économique avec un puissant réseau d'informateurs à l'étranger.

Mais le développement de la pratique de l'Intelligence économique n'est pas le seul fait de l'entreprise. Il existe une véritable communauté d'Intelligence économique suédoise impliquant également les universités, le gouvernement et de nombreuses associations. C'est à l'université de Lund que Stevan Dedijer, l'une des figures mondiales de l'Intelligence économique fonda en 1974 le premier enseignement en Intelligence économique.

Par ailleurs, en Suède, la notion de défense nationale a été juridiquement élargie et s'étend pratiquement à 80 % de l'industrie. À ce titre, 80 % de l'industrie suédoise peut bénéficier d'informations en provenance des services gouvernementaux.

## L'Allemagne

Le dispositif d'Intelligence économique allemand, à l'image du système politique et économique, est non pas mis en œuvre au niveau fédéral mais laissé à l'initiative des Länder qui sont d'ailleurs très actifs à Bruxelles.

<sup>(46)</sup> Source : "Intelligence économique : Québec, Royaume-Uni, Suède, France. Cultures et pratiques comparées" - Philippe Clerc - Infoguerrre.com

Lorsqu'on pose la question à des Allemands, de savoir s'ils connaissent ou s'ils pratiquent l'Intelligence économique, leurs réponses peuvent laisser croire que ce n'est pas le cas. Mais si on cible les questions sur des pratiques concrètes, on se rend compte que l'Intelligence économique est pour eux une attitude habituelle. Pour eux, c'est simplement du "bon marketing". Par exemple, il y a plus de 100 ans que le patronat allemand met en fiches les décideurs d'Europe de l'Est. Un exemple de collaboration public-privé date de la Première Guerre mondiale : les généraux du Kaiser connaissaient les procédés et les capacités de production des usines françaises qui avait été assurées par des assureurs allemands.

Le savoir-faire allemand dans la gestion stratégique de l'information provient avant tout de l'essor historique du commerce de l'Allemagne à l'étranger. Aujourd'hui, les flux d'informations convergent vers un centre stratégique caractérisé par le maillage d'intérêts qui associent les banques, les grands groupes industriels et les sociétés d'assurances. Les syndicats allemands, grâce à leurs contacts extérieurs y sont très actifs dans la défense des intérêts économiques du pays. Le consensus sur la notion d'intérêt économique national constitue dès lors l'un des principaux atouts culturels de la performance économique allemande.

### ***Les autres pays européens***

L'Espagne quant à elle semble s'inspirer de la politique mise en place par son voisin français même si à l'image de l'Italie elle semble partagée entre attachement à l'Europe et attirance atlantiste pour les États-Unis.

Quant aux ex-pays de l'Est, leur pratique semble encore essentiellement limitée au renseignement économique pur et à la sécurité avec une mise en œuvre reposant en grande partie sur leurs services spéciaux.

### ***Et la France ?***

La France est un pays riche dont la population représentait avant le règne de Louis XIV le tiers de la population européenne. Quand on est riche et puissant, on n'a pas besoin de s'inquiéter, ni de collaborer avec autrui. L'image du paysan, autarcique, dans son pré carré a longtemps bien correspondu au Français.

Malgré tout, quelques contre-exemples existent. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le Crédit Lyonnais et la dynastie industrielle des frères Pereire pratiquaient intensément le renseignement économique. La SNCF, à l'époque de la construction des lignes nationales de chemin de fer, avait besoin d'informations précises sur le potentiel économique des régions pour planifier son infrastructure. Chaque chef de gare était un agent de renseignement puisqu'il devait, tous les quinze jours, adresser un rapport économique précis sur les activités de sa région.





Tableau récapitulatif des pratiques en IE des principaux pays

©Egideria	France	UK	Allemagne
Historique	Puissance dominante (1/3 de la pop. européenne). Chevalier d'Eon. Veille technologique sur la révolution industrielle en Angleterre. Systèmes de remontée de l'information de la SNCF. Crédit Lyonnais. Frères Péreire.	Reine Elizabeth. Renseignement et Commerce. Francis Bacon. Royal Society. Eviter l'apparition d'une puissance continentale. Rothschild et Waterloo. Réseaux de la Lloyds. Alliance avec les USA (Echelon).	Guildes de marchands des ligues hanséatiques. Depuis 100 ans, mise en fiche des décideurs de l'Europe de l'Est. Assurances comme agences de renseignement du Kaiser.
Mentalité	Paysan dans son pré carré. Excellence technologique. Peu de culture commerciale.	Très offensif. Le renseignement est naturellement intégré aux affaires.	Pas de conscience de l'IE : "Ce n'est que du bon marketing".
Entreprises	Les grandes entreprises s'organisent. Les PME s'initient.	Très offensif. Espionnage économique (British Airways vs Virgin). Outils : war room, war games, shadow cabinet.	Peu de maturité mais collecte systématique du renseignement commercial. Mutualisation de l'info dans des associations professionnelles.
Prestataires	Nombreux petits cabinets subissant la concurrence déloyale d'organismes parapublics subventionnés.	Structures liées au lobbying politique. Études sectorielles pour la City. Detectives. Trading Companies.	Journalistes d'investigation. Cabinets de veille technologique. Instituts de recherche universitaires.
Universités	Inflation de diplômes de 3 <sup>e</sup> cycle.	Des formations anciennes. Peu d'offre.	Rien.
Gouvernement	Rapport Martre. Échec du Comité pour la compétitivité. Actions régionales. Actions de l'Institut des hautes études de la défense nationale (survey). Tentatives prématurées de normalisation.	Coopération naturelle et historique avec les entreprises.	Centralisation de l'info dans les Länders.
Synthèse	La culture d'Intelligence Economique prend racine.	Traditionnel. Offensif.	Systématique et partagé.

## de l'UE, issu du rapport Egideria d'Yves-Michel Marti

Italie	Hollande	Suède	Suisse	Espagne, Portugal
Réseaux d'espionnage des Cités-État. Sécurisation de l'information des arsenaux de Venise. Vol de la technologie des verres de Murano. Banquiers lombards.	Guildes de marchands des ligues hanséatiques. Petit pays souvent envahi : ouverture aux cultures étrangères.	Dynastie Wallenberg basée sur le renseignement.	Double hiérarchies d'informateurs (style commissaire du Peuple) dans des banques.	"Siglo de Oro". La puissance sans contraintes. Portugal : Henri Le Navigateur.
Réseaux "pastachuta" et noyautage politique. Pas de conscience de l'IE.	Pragmatique et adaptatif. Aucune culture militaire du renseignement.	Partage décontracté de l'information.	Importance du secret. Réseaux de militaires de réserve dans les affaires.	Naïveté. Réseaux familiaux.
Peu de maturité. Réseaux d'entraide régionaux.	Peu de maturité. Limité aux très grosses entreprises (assez nombreuses).	Maîtrise de la veille électronique.	Pharmacie et entreprises industrielles.	Naïves. Tournées vers l'Amérique latine plus que vers l'Europe.
Market Research et conseils en brevets évoluant vers l'offensif.	Brokers en information. Consultants en management. Détectives.	Consultants en management.	Petits cabinets suisses. Forte pénétration américaine.	Rien.
Rien. Séminaires à Bocconi.	Peu d'offre.	1 <sup>ère</sup> chaire européenne à Lund en 1974 (Dedijer).	Rien.	Opus Dei, une formidable agence de renseignements. Unités de valeur à l'université de Salamanca.
Rien.	Rien.	80% de l'industrie suédoise bénéficie du renseignement militaire.	?	Rien.
Embryonnaire. En émergence. Un talent naturel.	Au point mort.	Discret mais efficace.	Paranoïa du secret.	Naïf. Puissants réseaux informels.

## ANNEXE 3

### La clarification progressive des relations entre les différents organismes se poursuit

#### *UE-UEO*

L'UE a repris progressivement à son compte une partie des fonctions exercées par l'UEO. Dans la déclaration adoptée par le Conseil des ministres de l'UEO le 22 juillet 1997 et annexée à l'acte final de la CIG qui s'est achevée avec la signature du Traité d'Amsterdam, il est mentionné en particulier que "l'UEO élabore en collaboration avec l'UE" les arrangements pour "la coopération dans le domaine de l'armement, en tant que de besoin, dans le cadre du groupe armement de l'Europe occidentale, en tant qu'instance européenne de coopération en matière d'armement, de l'UE et de l'UEO dans le contexte de la rationalisation du marché européen de l'armement et de l'établissement d'une Agence européenne de l'armement".

Enfin, le haut représentant de l'UE en charge de la PESD est en même temps le secrétaire général de l'UEO ; créant ainsi un lien fort entre les deux organisations.

En attendant l'institutionnalisation d'une défense commune au sein de l'UE, la prochaine étape décisive sera la ratification du Traité de Lisbonne.

#### *AED-Occar-Lol*

Le Traité de Lisbonne étend, en effet, son champ d'activité aux questions industrielles et commerciales dans le domaine de l'armement et consacra l'existence de l'AED dans l'optique d'une véritable politique européenne de l'armement et d'une coordination des efforts en matière d'équipement des différentes forces armées.

Le traité définit la "coopération structurée permanente"<sup>(47)</sup>, ouverte à tout État membre qui s'engage en particulier :

- à participer aux principaux programmes européens d'équipement et à l'activité de l'Agence dans le domaine du développement des capacités de défense, de la recherche, de l'acquisition et de l'armement (l'Agence européenne de défense) ;
- à coopérer en vue d'atteindre des objectifs agréés concernant le niveau des dépenses d'investissement en matière d'équipements de défense ;

<sup>(47)</sup> JO UE C306 du 17-12-2007 – p.154 - protocole sur la coopération structurée permanente établie par l'article 28 du traité sur l'UE.

– à participer, le cas échéant, au développement de programmes communs ou européens d'équipements majeurs dans le cadre de l'AED.

Par ailleurs, la formalisation des relations entre l'Occar et l'AED est une étape indispensable. "Il importe de faire converger le plus vite possible l'harmonisation des besoins et les doctrines d'emploi pour lancer un programme"<sup>(48)</sup> soulignait déjà en 2007 le rapporteur du Sénat dans le projet de loi de finance 2008.

Dans une vision partagée avec l'Allemagne, la France souhaite que l'Occar (Organisme conjoint de coopération d'armement) devienne l'agence contractante de l'AED et "garantisse la continuité du développement des projets capacitaires de la phase de conception à celle de production. L'Occar doit pouvoir porter les contrats voulus par l'AED"<sup>(49)</sup>.

Dans cette même perspective, le Conseil de l'UE a noté<sup>(50)</sup> les efforts de l'AED pour garantir la complémentarité de ses travaux avec l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (Occar) et la Lol (...), conformément aux dispositions de l'action commune. La mise au point d'un arrangement administratif entre l'AED et l'Occar permettra d'organiser la coopération entre ces deux organismes, sur la base de la "déclaration relative à la coopération entre l'AED et l'Occar". En outre, cette déclaration<sup>(51)</sup> précise que l'AED doit faciliter le recours à l'Occar "dans le respect de la stratégie européenne de coopération en matière d'armement et de la stratégie sur la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), y compris par le développement d'un véritable marché européen des équipements de défense".

En marge de cette structuration des différents organismes européens, résultant davantage d'une action pilotée au niveau intergouvernemental, on constate, au travers des initiatives de la Commission européenne, la persistance d'un "bras de fer" visant à imposer une approche communautaire.

<sup>(48)</sup> <http://www.senat.fr/rap/l07-091-38/l07-091-3829.html>

<sup>(49)</sup> Perspectives de l'industrie d'armement européenne - allocution de Jean-Marie Bockel, secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants 19<sup>e</sup> CSFA de Berlin - mercredi 3 décembre 2008.

<sup>(50)</sup> Conseil de l'Union européenne - Conclusions du conseil sur la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) - 2903<sup>e</sup> session du Conseil relations extérieures - Bruxelles, les 10 et 11 novembre 2008.

<sup>(51)</sup> Ibid. Annexe 1.

## ANNEXE 4 – GLOSSAIRE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACFCI	Assemblée des Chambres françaises de commerce et d'industrie
AED	Agence européenne de défense
Anvar	Agence nationale de valorisation de la recherche
ASD	AeroSpace and Defence industry association of Europe
BITD	Base industrielle et technologique de défense
BITDE	Base industrielle et technologique de défense européenne
CA	Chiffre d'affaires
CCE	Conseiller commerce extérieur
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCPIT	Conseil chinois pour le développement du commerce international
Cedocar	Centre de documentation de l'armement
Ciaci	Commission interministérielle d'appui aux contrats internationaux
CIE	Centre d'information sur l'Europe
CSG	Centre spatial guyanais (que la 45 <sup>e</sup> promotion n'a pas pu visiter)
DCRI	Direction centrale du renseignement intérieur
DDI	Direction du développement international de la DGA
DGA	Délégation générale pour l'armement
DPSD	Direction de la protection et de la sécurité de la défense
EDA (AED)	European Defence Agency
FRS	Fondation pour la recherche stratégique
FUI	Fonds unique interministériel
Gican	Groupement industriel des constructions et armements navals
Gicat	Groupement des industries concernées par les matériels de défense terrestre
Gifas	Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales
HRIE	Haut responsable à l'intelligence économique
IE	Intelligence économique
IES	Intelligence économique et stratégique
IHEDN	Institut des hautes études de la défense nationale
IHESI	Institut des hautes études de sécurité intérieure (INHES)

Inhes	Institut national des hautes études de sécurité
LBO	Leverage Buy Out
Lol	Letter of Intent
Medef	Mouvement des entreprises françaises
MIC	Monitoring Information Center
Minefi	Ministère de l'économie et des finances
MIOMCT	Ministère de l'intérieur de l'outre-mer et des collectivités territoriales
MOI	Maître d'œuvre industriel
MRIS	Mission pour la recherche et l'innovation scientifique
NRBC	Nucléaire radiologique bactériologique et chimique
Occar	Organisation conjointe de coopération en matière d'armement
ONG	Organisation non gouvernementale
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Otan	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PCRD	Programme cadre de recherche et développement
PEA	Programme d'étude amont
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
PESD	Politique Européenne de Sécurité et de Défense
PFUE	Présidence Française de l'Union européenne
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNSED	Plan national stratégique des exportations de défense
R&D	Recherche et Développement
R&T	Recherche et Technologie
REI	Recherche exploratoire et innovation
SBA	Small Business Act
SGDN	Secrétariat général pour la défense nationale
Sipri	Stockholm International Peace Research Institute
SRIE	Schéma régional d'intelligence économique
Ubifrance	Agence française pour le développement international des entreprises
UE	Union européenne
UEO	Union de l'Europe Occidentale

## ANNEXE 5 – SITES INTERNET

ACFCI	<a href="http://www.acfci.cci.fr">http://www.acfci.cci.fr</a>
AED	<a href="http://www.eda.europa.eu/">http://www.eda.europa.eu/</a>
CIE	<a href="http://www.touteleurope.fr">www.touteleurope.fr</a>
Comité Richelieu	<a href="http://www.comite-richelieu.org">http://www.comite-richelieu.org</a>
Commission européenne	<a href="http://epp.eurostat.ec.europa.eu">http://epp.eurostat.ec.europa.eu</a> <a href="http://eur-lex.europa.eu">http://eur-lex.europa.eu</a>
Conseil européen	<a href="http://www.consilium.europa.eu">http://www.consilium.europa.eu</a>
Défense	<a href="http://www.defense.gouv.fr">www.defense.gouv.fr</a>
DGA	<a href="http://www.defense.gouv.fr/dga/">http://www.defense.gouv.fr/dga/</a> <a href="http://www.ixarm.com">www.ixarm.com</a>
Douanes	<a href="http://www.douane.gouv.fr">http://www.douane.gouv.fr</a>
FRS	<a href="http://www.frstrategie.org">http://www.frstrategie.org</a>
Gican	<a href="http://www.gican.com.fr/">http://www.gican.com.fr/</a>
Gicat	<a href="http://www.gicat.com/Index.aspx">http://www.gicat.com/Index.aspx</a>
Gifas	<a href="http://www.gifas.asso.fr/">http://www.gifas.asso.fr/</a>
HRIE	<a href="http://www.intelligence-economique.gouv.fr/">http://www.intelligence-economique.gouv.fr/</a>
IERSE	<a href="http://www.ierse.org/accueil.asp">http://www.ierse.org/accueil.asp</a>
IHEDN	<a href="http://www.ihedn.fr/">http://www.ihedn.fr/</a>
IHESI	<a href="http://www.ihesi.interieur.gouv.fr/">http://www.ihesi.interieur.gouv.fr/</a>
La documentation française	<a href="http://www.ladocumentationfrancaise.fr">www.ladocumentationfrancaise.fr</a>
Législatif européen	<a href="http://eur-lex.europa.eu/fr">http://eur-lex.europa.eu/fr</a>
MAEE	<a href="http://www.diplomatie.gouv.fr">www.diplomatie.gouv.fr</a>
Marchés publics	<a href="http://www.marchespublicspme.com">http://www.marchespublicspme.com</a>
Medef	<a href="http://www.medef.fr">http://www.medef.fr</a>



Minefi	<a href="http://www.industrie.gouv.fr">http://www.industrie.gouv.fr</a> <a href="http://www.minefe.gouv.fr">http://www.minefe.gouv.fr</a> <a href="http://www.minefi.gouv.fr">http://www.minefi.gouv.fr</a> <a href="http://www.minefi.gouv.fr/auvergne/p5_jeunes/pdf/brochure_cap_export.pdf">http://www.minefi.gouv.fr/auvergne/p5_jeunes/pdf/brochure_cap_export.pdf</a>
Ministère de l'industrie	<a href="http://www.industrie.gouv.fr">http://www.industrie.gouv.fr</a>
Occar	<a href="http://www.occar-ea.org/occar/portalloccar/oc-carbase.nsf/Frame/N254SMTV400SLEREN">http://www.occar-ea.org/occar/portalloccar/oc-carbase.nsf/Frame/N254SMTV400SLEREN</a>
Pacte PME	<a href="http://www.pactepme.org">http://www.pactepme.org</a>
Parlement européen	<a href="http://www.europarl.europa.eu">http://www.europarl.europa.eu</a>
PFUE	<a href="http://pfue.net/">http://pfue.net/</a>
Pôles de compétitivité	<a href="http://www.competitivite.gouv.fr/">http://www.competitivite.gouv.fr/</a>
Premier ministre	<a href="http://www.premier-ministre.gouv.fr">http://www.premier-ministre.gouv.fr</a>
Senat	<a href="http://www.senat.fr/rap/l07-091-38/l07-091-3829.html">http://www.senat.fr/rap/l07-091-38/l07-091-3829.html</a>
Sipri	<a href="http://www.sipri.org">www.sipri.org</a> <a href="http://yearbook2007.sipri.org">yearbook2007.sipri.org</a>
Site privé	<a href="http://www.finances-europe.com">www.finances-europe.com</a>
Syndex	<a href="http://www.syndex.fr">http://www.syndex.fr</a>
UE	<a href="http://europa.eu">http://europa.eu</a>
ueo	<a href="http://www.assembly-weu.org/fr/">http://www.assembly-weu.org/fr/</a>

## ANNEXE 6 – BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

### Les rapports et les textes officiels

- "Défense et sécurité nationale - Le Livre blanc", La Documentation française-juin 2008
- Mission confiée le 24 décembre 2007 par Monsieur François Fillon, Premier ministre à Monsieur Yves Fromion, député du Cher sur les moyens de développer et de structurer une industrie européenne de défense.
- "Intelligence économique et stratégie des entreprises" - Commissariat général du Plan travaux du groupe présidé par Henri Martre, La Documentation française - février 1994.
- Rapport au Premier ministre de Bernard Carayon, député du Tarn, "Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale", juin 2003.
- Rapport FEM "L'avenir de l'industrie européenne de la défense", cabinet Syndex et PCG consult 2003.
- Rapport : "Vers de nouveaux régimes de contrôle des exportations d'armements : le cas du Royaume-Uni", Gilles Le Blanc, CERNA, Ecole des Mines de Paris et Sylvie Matelly, Iris.
- Rapport de M. Fromion à Monsieur Dominique de Villepin, Premier ministre sur "Les exportations de défense et de sécurité de la France" du 23 juin 2006.
- "Les exportations d'armement de la France en 2007", rapport au Parlement - octobre 2008.
- Défense et équipement des forces projet de loi de finances pour 2009, Commission de la défense – novembre 2008.
- Recommandations et propositions Medef sur l'Intelligence économique - septembre 2004
- "Perspectives d'évolution de l'industrie de défense en Europe" - Hélène Masson - Cédric Paulin FRS - 1<sup>er</sup> septembre 2007.
- Mémoire de la France sur la politique européenne des *clusters*.
- Loi de modernisation de l'Économie du 4 août 2008. Décret n° 2009-193 du 18 février 2009 relatif aux modalités d'application de l'article 26 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie pour la passation des marchés publics de haute technologie avec des petites et moyennes entreprises innovantes.

- CE COM (2008) 394 final du 25.6.2008.
- JO UE C306 du 17-12-2007, p154, Protocole sur la coopération structurée permanente établie par l'article 28 du traité sur l'UE.
- Conseil de L'Union européenne, conclusions du Conseil sur la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), 2903<sup>e</sup> session du Conseil Relations extérieures, Bruxelles, les 10 et 11 novembre 2008.

## Les guides

- Guide pratique Medef "Intelligence économique et PME" mars 2005.
- "L'Intelligence économique - Guide pratique pour les PME" par le Cercle d'intelligence économique du Medef Paris – rapport 2006.
- Guide à l'usage des entreprises relatif aux matériels de guerre matériels assimilés armes et munitions - Mindef.
- Guide "l'indispensable de l'export" - DGA.
- "Soutenir l'internationalisation des PME - Sélection de bonnes pratiques" - Commission européenne - direction générale des entreprises et de l'industrie - 2008.
- "Soutenir l'internationalisation des PME - Sélection de bonnes pratiques" - Commission européenne - direction générale des entreprises et de l'industrie - 2008.
- "Mémento des exportations françaises", DGA- édition 2008.
- Brochure "cap export" - [http://www.minefi.gouv.fr/auvergne/p5\\_jeunes/pdf/brochure\\_cap\\_export.pdf](http://www.minefi.gouv.fr/auvergne/p5_jeunes/pdf/brochure_cap_export.pdf).

## Les revues

- "L'Armement", revue de la DGA, et plus particulièrement les articles de notre conseiller Louis Le Pivain : "De l'utilité des "gazelles" dans la bataille des coûts" (L'Armement, juillet 1997) et "L'Intelligence économique : luxe ou nécessité ?" (L'Armement, janvier 1998).

## Les articles de presse

Des centaines... dont en particulier :

- Latour (X.), 2008 "Secret et protection des intérêts économiques, quel droit pour l'Intelligence économique ? , Cahier de la sécurité - Inhes, n° 4, avril - juin.
- Dubos (O.), 2007, "Police administrative et droit communautaire : kaléidoscope", droit administratif, avril.
- Warusfel (B.), 1999, "Intelligence économiques et pratiques juridique", revue de l'Intelligence économique, n° 5, octobre.
- Comité Richelieu, Communiqué de presse, Paris, 25 juin 2008, Le projet de SBA européen rate son objectif.
- <http://www.comite-richelieu.org/uploads/blog/527d48e973a543190b5085a3d4a37d85.pdf>.
- Les marchés publics européens de la défense bientôt plus accessibles, 29-01-2009. <http://www.marchespublicspme.com/mesures-favorisant-pme-marches-publics-actualites.html>
- Perspectives de l'industrie d'armement européenne – Allocution de Jean-Marie Bockel secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants - 19<sup>e</sup> CSFA de Berlin - Mercredi 3 décembre 2008.
- Communiqué de presse, Paris le 20 février 2009, Comité Richelieu, [http://www.comite-richelieu.org/uploads/blog/69\\_notre-communiquee.pdf](http://www.comite-richelieu.org/uploads/blog/69_notre-communiquee.pdf).

## Remerciements

Les membres du comité tiennent tout d'abord à remercier chaleureusement leurs conseillers des études **Michèle Brisson, Pascal Ratard et Louis Le Pivain** qui ont su les mobiliser et les guider par leur expérience du sujet et leur bienveillance.

Les membres du comité remercient très sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur réserver un agréable et fructueux entretien. Ils leur sont tout particulièrement reconnaissants de la richesse de leurs idées et du pragmatisme de leurs réflexions, au plus grand profit de la compréhension de cette étude.

Nous remercions ainsi, par ordre alphabétique :

**Hubert Bosco**, commissaire divisionnaire de police, DCRI

**Alain Juillet**, délégué auprès du Premier ministre, haut responsable à l'Intelligence économique

**Agnès Miniot**, commissaire divisionnaire de police, DCRI, chef du département sécurité économique et contre-prolifération

**Florence Plessix**, DGA/D4S/Service des affaires industrielles et de l'Intelligence économique, sous-directeur stratégie industrielle et Intelligence économique

**Erwan Salmon**, DGA/D4S/Service des affaires industrielles et de l'Intelligence économique, sous-directeur PME

**Isabelle Valentini**, DGA/DDI/Sous-direction politique d'exportation, chef du bureau des synthèses et de la coordination.

## COMPOSITION DU COMITÉ

Président : Raphaële Pailloux  
Secrétaire : Laurent Latry-Poysegur  
Rapporteurs : Henri Sowa  
Eric Bernard  
Bruno Guion de Meritens  
Joel Le Stum  
Bertrand Louarn

Conseillers : Michèle Brisson  
Pascal Ratard  
Louis Le Pivain